G. ROCHETEAU

PIONNIERS MOURIDES AU SÉNÉGAL :

CHANGEMENT TECHNIQUE ET TRANSFORMATIONS D'UNE ÉCONOMIE PAYSANNE

JUILLET 1970

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

CENTRE O.R.S.T.O.M. DE DAKAR-HANN

PIONNIERS MOURIDES AU SENEGAL :

Changement technique et transformations d'une économie paysanne

Guy ROCHETEAU
ORSTOM, Dakar
Juillet 1970

P L A N

Pages

Introduction 1

Chapitre premier. L'accés différentiel aux Terres Neuves et les processus non institutionnalisés du contrôle foncier 10

Chapitre 2. L'effet du changement technique sur les emplois du temps paysans 36

Chapitre 3. Modifications dans les rôles économiques 55

Conclusion 79

Le présent rapport expose certains résultats d'enquêtes de terrain conduites en 1969 / 70 dans des communautés pionnières wolof mouride du Saloum oriental, plus précisément les hameaux de Darou Kharim (Keur Serigne Modou Faty M'BACKE) et de Darou DIOP (Keur Serigne Sam DIOP), installés depuis 1967 dans les Terres Neuves du village administratif de Khelkom-DIAGA (situé à la pointe nord de l'arrondissement de Malem-Hodar dans le Département de Kaffrine). Il constitue une contribution à un programme de recherches interdisciplinaires réalisé par l'ORSTOM au Sénégal depuis 1967 sur la situation socio-culturelle et les comportements économiques dans le Bassin arachidier sénégalais.

Une attention particulière devait être portée à la Confrérie islamique des Mourides dont il s'agissait d'analyser le dynamisme sur le plan du développement économique. On envisageait en particulier d'élucider la relation entre idéologie religieuse et comportements économiques quotidiens et de dégager ses implications au regard des phénomènes de stratification sociale.

L'étude du travail en milieu paysan apparut trés rapidement comme la meilleure façon d'aborder ces problèmes : la valeur religieuse conferrée à l'effort librement consenti paraissait bien être en effet, à côté du devoir d'obéissance absolue du disciple (taalibe) envers son Marabout (Cheikh), un article de foi fondamental de la doctrine mouride au moins telle qu'elle se trouvait interprétée par ses actuels représentants (1), cette double accentuation culminant dans l'institution des Daara, qui sont les sections permanentes de travailleurs sur les exploitations des Marabouts.

---

(1) A. SAMB nous rapporte ainsi ces quelques paroles adressées par le Grand Khalif des Mourides, El-Hadji Falilou M'BACKE à la foule des disciples venus lui rendre hommage au grand Magal de Touba en 1957 :"travaillez; en effet, le travail est la seule source de salut. Pratiquez votre religion, c'est l'unique clef du Paradis; écoutez vos supérieurs, obéissez à leurs consignes, ne discutez pas leur ordres".

cf. A. SAMB "Touba et son Magal", Bulletin de l'IFAN.T. XXXI, série B n°3, 1969.

Un des premiers résultats de ces recherches fut ainsi de bien établir la distinction entre les disciples ordinaires et les travailleurs des Daara (Tak-der), liés au Marabout par un lien particulier d'obéissance.

On savait que les Daara, comme instrument privilégié de la puissance maraboutique avaient été à la pointe de la conquête pionnière des Terres neuves du Baol et du Ferlo occidental, qui assura la prédominance mouride dans toute cette partie du Bassin arachidier (1), et il paraissait profitable, en dehors de toute autre préoccupation d'aller en étudier le fonctionnement dans une zône pionnière.

X X

X

La distinction entre travailleurs des Daara et paysans ordinaires étant clairement posée, le problème du travail, au point de départ de la recherche, pouvait très simplement, selon l'expression de Ph. COUTY s'exprimer de la sorte : " l'effort consenti par des paysans qui se disent mourides est-il plus considérable que celui consenti par d'autres " ? (2) c'est dans le but de comparer sur ce plan les comportements des cultivateurs que des enquêtes de temps de travaux ont été réalisées dans ce vieux villages Mourides d'une part et dans un village sérèr du sud du Baol d'autre part (3), ces études ont montré que l'effort consenti par les paysans dans l'un et l'autre cas était pratiquement identique. Des différences significatives par contre apparaissaient au niveau de l'organisation du travail à l'intérieur des unités de résidence : village et concession familiale, et des exploitations agricoles.

---

(1) cf. P. PELISSIER " Les Paysans du Sénégal " Imprimerie Fabrégue, St. YRIEIX (1966) (ch.6 : conquête pionnière et Mouridisme dans les terres neuves du Ferlo Occidental).

(2) cf. Ph. COUTY juin 1969

(3) cf. J.M. GASTELLU. 1969

En tout premier lieu, on constatait que les Mourides assuraient l'entretien de champs collectifs dont le produit était intégralement destiné aux Marabouts : le phénomène était connu, mais pour la première fois il était possible d'en donner une appréciation quantitative. C'est ainsi qu'à Darou Rahmane, hameau de petite dimension, relativement isolé, et contrôlé par un seul Marabout, les paysans mourides donnaient en 1968, dix pour cent de leur temps de travail au Serigne fondateur du village, par contre, à Missirah, où l'on trouve toutes les installations modernes (forage, secco, école, dispensaire), et où l'autorité est partagée entre plusieurs marabouts, ce taux tombait à deux ou trois pour cent. Quelle conclusion en tirer ? Tout d'abord, il apparaissait que le travail pour le marabout, en tout état de cause, n'était jamais trés important. Comme le notait COUTY, les taalibe ordinaires que sont les paysans mourides de Darou Rahmane et Missirah " sont libres, ils mènent leur vie et leurs affaires à peu prés comme ils l'entendent, ils sont sortis par conséquent de la sujétion quasi absolue qui caractérise le Daara " (1). Enfin ces prestations paraissaient être directement affectées par les évènements coïncidant avec une diminution de la cohésion villageoise : la dispersion de l'autorité et l'installation des équipements collectifs modernes, dont la direction échappe aux Marabouts ou dont ils se disputent le contrôle. Qu'en était-il cependant de la qualité de cet apport en travail ? La description de " la récolte des arachides du Khalif Général", par Ph. COUTY (2) est particulièrement suggestive à cet égard : remue-ménage, beaucoup de chants et de paroles, peu de travail, en tous cas guère soutenu. Les observations de J. COPANS (3)confirment ces notations : " on ne vient travailler un champ collectif que l'orsqu'on a fini (ou presque) l'opération correspondante sur ses champs personnels... les facteurs de mobilisation visent à assurer une présence des travailleurs, non une efficience de la force de travail disponible ".

---

(1) cf. Ph. COUTY 1969

(2) cf. Ph. COUTY Juin 1968

(3) cf. J. COPANS Janvier 1969

Le caractère relatif du sacrifice consenti par les taalibe ne devait pas faire oublier que le travail pour le Marabout était, avant toute chose, un engagement collectif : en demeurer à l'interprétation des motivations des individus qui y participent et à la qualification de leurs comportements n'en épuisait pas la signification et la fonction sociale, en particulier il convenait d'insister sur le fait que les prestations étaient avant tout " le signe d'une dépendance idéologique ", elle-même fondement d'une inégalité économique, " l'absence de contrainte hiérarchique " faisant par ailleurs que le système mouride n'était pas perçu par les taalibe comme un système d'exploitation de l'homme par l'homme (2).

En deuxième lieu, on s'aperçevait que les prestations en travail n'étaient pas un phénomène spécifique du mouridisme : au niveau du village, les travaux collectifs profanes coexistaient avec les travaux maraboutiques et, au sein de la concession familiale, la structure des emplois du temps individuels relevaient sans conteste d'une division sociale et parentale du travail : Comme ROCH l'avait perçu à Darou Rahmane (3), COPANS se trouvait en mesure de démontrer que l'inégalité des échanges de travail était significatives des rapports d'activité et d'une hiérarchie des fonctions économiques dans le déroulement des activités agricoles.

En bref, si l'existence de prestations en travail au bénéfice du marabout apparaissait bien à travers ces études comme signe et fondement de la puissance mouride, l'éxécution des travaux profanes manifestait la persistance des structures d'une société paysanne incontestablement antérieures à l'émergence des relations sociales constitutives de la société mouride en tant que telle.

---

(1) Ph. COUTY Juin 1968

(2) J. COPANS Janvier 1969

(3) J. ROCH 1968 et 1969.

Le problème des relations du Mouridisme avec les structures traditionnelles, grâce ou malgré le maintien desquelles il avait réussi à fonder son enracinement social, méritait de faire l'objet d'un débat particulier. Nous en avons tenté personnellement une première appréciation à travers l'examen du déroulement comparé des institutions du travail collectif sacrées et profanes (1).

Nous en avions alors conclu que Mouridisme et Tradition, apparaissant parfois en relation de simple conjonction, et plus souvent en relation d'implication mutuelle se renforçaient l'un l' autre par leurs jeux respectifs.

Toutes ces enquêtes rendaient compte de la stabilité structurelle et de la cohésion de la société wolof. Mais il restait à analyser les changements en cours, tout particulièrement les conséquences pour cette société d'une part de l'introduction du progrés technique en agriculture d'autre part des innovations institutionnelles en relation avec les projets nationaux de modernisation des campagnes : coopération, encadrement rural, réforme foncière. C'est essentiellement ce premier problème, déjà soulevé par J. COPANS, Ph. COUTY et J. ROCH dans leurs premières conclusions, que nous allons essayer d'envisager dans tous ses prolongements.

L'équipement en matériel des exploitations agricoles du Bassin arachidier sénégalais a connu une progression considérable en quelques années à la suite des campagnes de vulgarisation entreprises à partir de 1964 par la SATEC (2).

---

(1) G. ROCHETEAU 1968

(2) " Pour 100 exploitations, l'équipement en matériel a évolué de la manière suivante pour 100 exploitations :

	1964	1968
Semoirs	40	75
Houes	20	70
Souleveuses	2	90
Charrettes	9	20 "

Source : A. GATIN. Bilan de quatre années de vulgarisation de thèmes techniques au Sénégal. Colloque de Bambey 26/28 nov. 1968. SATEC.

L'utilisation du semoir pour les semences d'arachide et de mil et l'utilisation de la houe attelée à traction chevaline pour les sarclages augmentent le rendement du travail dans des proportions importantes (1).Or, si l'on sait que ces opérations, qui doivent être réalisées dans une période de temps limitée, représentent trés précisément les goulots d'étranglement de l'extension ou de l'amélioration des cultures en zône arachidière, il apparaît évident que l'introduction des machines aura toutes chances d'avoir des incidences sur les emplois du temps paysans :

Toutes choses égales par ailleurs, le paysan qui a accepté de s'équiper nous parait ainsi pouvoir opérer les choix suivants :

- ou bien travailler moins sans augmenter ses superficies et sans améliorer ses pratiques culturales.
- ou bien maintenir son effort, ce qui lui permet soit d'accroitre ses superficies cultivées, soit d'opter pour des méthodes culturales plus intensives.

Le schéma cependant se complique quelque peu si l'on tient compte d'un fait nouveau : le temps libéré par l'emploi des machines peut fort bien être utilisé par le paysan à l'accomplissement de travaux non agricoles dont il estime qu'ils valorisent davantage sa journée de travail.

A partir de ces quelques hypothèses, nous tenterons de conclure sur les points suivants :

1°) les décisions concernant la gestion du temps chez les mourides sont-elles le fruit d'une rationalité sociale où l'on retrouverait le poids de l'idéologie religieuse ? Dans le cas où elles sembleraient à l'opposé relever du calcul économique, il conviendrait évidemment d'essayer d'en découvrir les fondements.

2°) les modifications enregistrées dans la structure des emplois du temps s'accompagnent-elles de transformations dans le circuit des prestations en travail ? Dans l'affirmative, il serait nécessaire d'examiner les conséquences du phénomène sur les relations sociales dont ces mêmes prestations sont le support, voire une condition d'existence.

---

(1)Ces proportions, notons le immédiatement sont difficiles à calculer avec précision. Elles dépendent des contraintes de l'environnement (climat, qualité des sols) et du système de culture choisi par les intéressés, et il faudra distinguer selon les opérations culturales et le moment où elles sont réalisées.

Changements dans le temps de travail et changements dans les rôles économiques, telles sont les questions auxquelles il nous paraît fondamental d'essayer de donner une réponse si l'on veut correctement apprécier le dynamisme de la société wolof mouride face à la pénétration du progrés technique.

La détermination des méthodes d'enquête en découle directement.

- En ce qui concerne les types d'enquêtes mis en oeuvre, l'accent mis dans ce qui précéde sur les prestations en travail ne doit pas nous faire oublier qu'il existe pour le taalibe mouride une autre manière de marquer son attachement au Marabout : celle du don religieux (Hadia), versé en nature ou en numéraire. Bien que le taalibe mouride qui a donné le Hadia ne paraisse pas, dans la grande majorité des cas, se considérer comme dispensé des prestations en travail, le premier parait bien pouvoir représenter une alternative pour les secondes (1).

Un parallèlisme du même ordre semblant bien par ailleurs devoir être retenu entre prestations en travail et transferts en nature ou en numéraire à l'intérieur de la concession familiale, c'est dire à quel point budjet temps et budjet familial nous ont paru devoir être simultanément étudiés.

- L'étude des incidences du progrés technique sur une économie paysanne nécessitent que l'on se penche sur des situations différentes non seulement du point de vue du taux d'équipement des exploitations et des possibilités de travail non agricole, ce qui était le cas pour Darou Rahmane et Missirah, mais aussi du point de

(1) C'est au moins ce qui se passe dans les villes et qui pourrait expliquer en particulier que l'étape urbaine, fréquente dans les parcours qui conduisent les migrants dans les terres neuves, n'ait pas pour conséquence le détachement du taalibe par rapport aux hiérarchies confrériques.

vue des disponibilités en terre : ainsi se justifie la réalisation de nouvelles enquêtes dans des zônes de colonisation réçente.

En tout état de cause, comme nous le montrerons plus loin, ce sont dans les Terres Neuves que les conditions à priori les plus favorables à la naissance d'une agriculture moderne se trouvent le plus fréquemment réunies. Le jugement que nous serons finalement amenés à porter sur la capacité du Mouridisme à répondre au " défi du développement " devra au moins être trés diversement nuancé selon que l'on y assistera à la reconstitution d'un paysage social proche de celui des zônes de départ ou à l'apparition de dynamismes inédits.

Chapitre premier : L'accés différentiel aux Terres Neuves et les processus non institutionnalisés du contrôle foncier.

Aux termes de la loi relative au domaine national votée le 16 Juin 1964, l'Etat devient l'unique maître de la terre qu'il gère dans l'intérêt général; les pouvoirs coutumiers disparaissent ainsi que les droits et redevances qui y étaient attachés : " Constituent de plein droit le domaine national toutes les terres non classées dans le domaine public, non immatriculées ou dont la propriété n'a pas été transcrite à la conservation des hypothèses à la date d'entrée en vigueur de la présente loi " (Article 1)" les zônes pionnières sont mises en valeur dans les conditions fixées par les plans de développement et les programmes d'aménagement ". "A cet effet, des portions de ces zônes sont affectées par décret soit à des communautés rurales existantes ou nouvelles, soit à des associations coopératives ou tous autres organismes créés sur l'initiative du gouvernement ou avec son agrément et placés sous son controle" (Article 11).

Il est parfaitement évident qu'au moins en ce qui concerne les terres pionnières, les conséquences et les modalités d'application de la loi seront fort différentes selon que l'on aura affaire à une colonisation provoquée et planifiée par les responsables des programmes d'aménagement du territoire ou, comme c'est le cas pour la région qui nous intéresse, à une colonisation spontanée sous le contrôle plus ou moins lointain des autorités administratives locales.

Le territoire relevant du village administratif de Khelkom-Diaga représente une bande de quelques 150 Km2, limitée à l'Ouest et à l'est par les forêts classées de Khelkom et de DOLI, au sud et au nord par les terroirs compris dans les circonscriptions administratives de Sadio et de Diaga. Au moment de l'enquête, en 1969, les limites en étaient fort incertaines, à tout le moins fort mal connues des responsables et des populations locales. On constate aujourd'hui que la frange de la forêt classée de DOLI est mise en valeur sur plusieurs kilomètres par des paysans qui y ont pourtant été autorisés par le chef de village, lui-même de parfaite bonne foi.

Il n'est pas dans notre propos d'examiner les conséquences que pourraient avoir la remise en question de l'installation d'une partie des nouveaux habitants (1) mais nous avons là à tout le moins une preuve du caractère non institutionnalisé de l'immigration.

Ainsi qu'il va nous être donné de le constater cependant, les modalités d'attribution des terres sont loin d'être anarchiques. L'observation des situations concrêtes fait apparaître en tout premier lieu la persistance des hiérarchies coutumières en matière de répartition territoriale et de contrôle foncier, en second lieu des différences considérables dans les facilités d'accés aux terres neuves selon l'appartenance ethnique ou le rang social des intéressés. L'attribution des terres parait bien toujours procéder de stratégies complexes ou interviennent concuremment les références coutumières et les interprétations relevant du droit nouveau : dans le cas de Khelkom-Diaga, ces postulations antinomiques se trouvent en quelque sorte médiatisées en la personne même du chef de village administratif, Jiai lebou KA, dans la mesure où celui-ci est également le chef des groupements peuls premiers installés dans le pays. A ce titre, nous ne saurions dire si la situation à Khelkom-Diaga est représentative de l'ensemble des terres neuves (2) mais elle nous fournit probablement un exemple privilégié du jeu des forces en présence.

---

(1) Elle est parfaitement possible sur le plan réglementaire. Sans parler des textes organisant la protection des périmètres classés, la loi relative au Domaine National prévoit (article 15) la désaffection de terres déjà occupées "soit pour insuffisance de mise en valeur soit si l'intéressé cesse d'exploiter personnellement, soit pour des motifs d'intérêts général".

(2) Nous avons recensé cependant d'autres cas où un chef coutumier d'ethnie peul a été placé à la tête des circonscriptions administratives dans les zones pionnières du Ferlo Occidental.

Nous rendrons successivement compte :

a) de l'histoire de la progression pionnière et de la façon dont les populations de peuls nomades, en la personne de leur chef, ont tentés d'y faire face.

b) des rapports de force qui interviennent dans le processus de répartition territoriale entre les diverses communautés pionnières.

c) des pratiques qui, à l'intérieur des communautés wolofs mourides, sont le plus couramment appliquées en ce qui concerne l'occupation du Sol. Tout particulièrement ici , nous le verrons, l'acquisition foncière dépend étroitement du niveau des forces productives des exploitations, dont il nous parait de ce fait utile de donner à cette place une bréve description.

Section 1 . La progression pionnière.

En acceptant les fonctions de chef de village administratif, pour lui particulièrement ingrates puisqu'elles consistant essentiellement à contrôler l'implantation de cultivateurs wolofs et serers sur les parcours des éleveurs peuls qu'il représente, Jiai lebou KA, de toute évidence, a trouvé plus habile de contrôler un phénomène qu'il faudrait subir de toute façon.

L'antériocité des peuls, leur position toujours menacée par les prétentions des peuples d'agriculteurs ressortent de ces quelques paroles où il nous retrace, à trés grands traits, le passé de son peuple, les peuls nomades du Saloum oriental :

" Notre temps est celui de la civilisation et chaque région à son dirigeant. Mais autrefois, le Sine-Saloum appartenait au Bour-Kaone (1) et le nom de ce pays était celui de N'Doucoumane.

---

(1) Bour : le titre des chefs traditionnels dans le Sine et le Saloum. Le Bour Saloum résidait à Kaone.

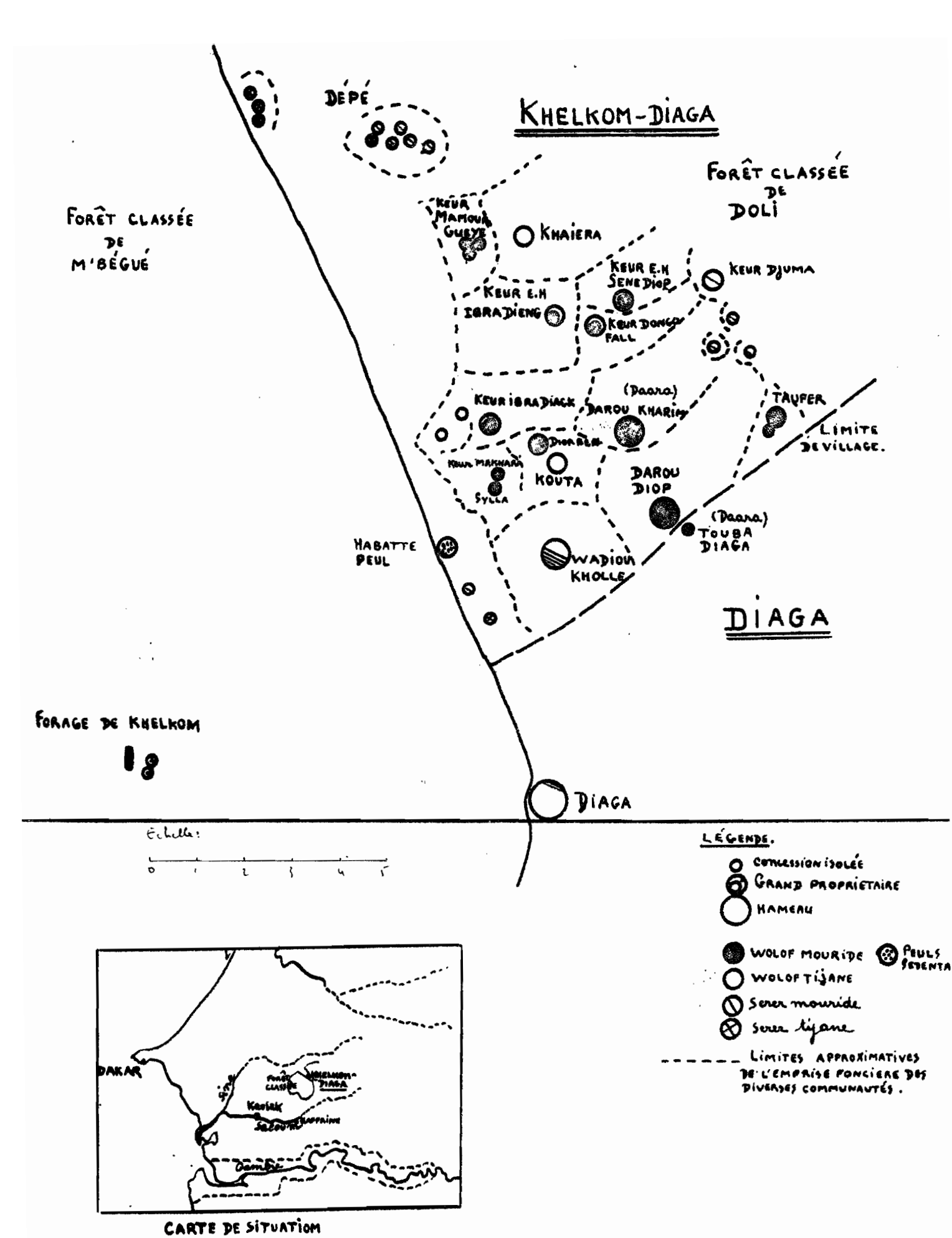

CARTE DE SITUATION

Il y a plus longtemps encore, c'était le Bourba Djoloff qui dominait tous les pays : le Baol, le Djambour, le Cayor et le Sine-Saloum. Le Bourba-Djoloff (1) a précédé le Bour Saloum ; mais les peuls étaient là avant eux tous.

C'est mon propre/grand père qui représentait le Bour Saloum en N'Doucoumane. Il avait droit de regard sur tous les peuls qui vivaient dans la brousse en N'Doucoumane et jusqu'ici même, où se trouve la frontière du Djoloff et du Sine-Saloum.

Les Bour pressuraient les peuls, ils leur ravissaient leur bétail, parfois même leurs femmes. Les peuls s'ils n'y consentaient pas prenaient la fuite dans la brousse. Ils reconstituaient leur troupeaux en allant le voler plus loin, parfois jusqu'au Fouta.

Puis il y eut Ma Ba Diakhou (2), qui fit la guerre Sainte. Il combattait pour que les gens deviennent musulmans, mon pour les mettre/en esclavage. Aprés lui il y eut Saër Maty, qui venait de Nioro du Rip et qui combattit le Bour Saloum. Il était suivi par les Tidjanes, et les autres rejoignaient le Bour. On peut dire que c'était un peul parce que sa mère était peul et que son père était wolof. Mais les peuls du N'Doucoumane conservèrent leur fidélité au Bour Saloum. Ce sont les toubabs qui ont vaincu Saër MATY et Tatanga, et qui l'ont chassé de la partie du N'Doucoumane qu'il occupait depuis peu. Beaucoup de peuls, pour fuir la bataille, repartirent dans le Djoloff.

---

(1) Bourba Djoloff.- Roi du Djoloff

(2) Ma Ba Diakhou, marabout Tidjane d'origine toucouleur. Aprés s'être substitué aux chefs mandingue dans le Rip, il précha la guerre Sainte au Sénégal et accueillit Lat-Dior, damel du cayor en lutte contre l'occupant français. En 1862, il attaquait la tour de Kaolack, avança dans tout le Saloum et fit des incursions jusqu'au Djoloff et aux abords du Fouta. Il est tué en 1867. A sa suite Saër Maty BA, fils d'une nièce du Bourba Djoloff épouse de Ma Ba prit la tête de la rebellion.

Ce pays-ci, du fait des guerres fut pratiquement déserté. Il demeura inhabité pendant trente trois ans, à la suite de quoi mon grand-père revint du Djoloff pour s'installer ici même. En ce temps, il n'y avait que des peuls. Ils savaient à peine ce qu'était l'agriculture. Certains ne cultivaient qu'un peu de mil, certains un peu de maïs. Ils ne tombaient presque jamais malades parce qu'ils mangeaient de la viande et buvaient le lait et le miel.

La plus grande partie des peuls installés ici, à Diaga, sont venus au moment de la guerre 1914-1918, pour échapper à la conscription quelques uns de trés loin, de Thiaroye et Saint-Louis".

Puis Jiai fait état de la mise en chantier, au coeur de l'actuelle forêt classée de M'Bégué, du forage de Khelkom, terminé en 1951, et de l'aide que les peuls, sous sa direction, apportèrent à l'administration pour la construction de la route y donnant accés de Colobane et Sadio ce qui leur aurait permis d'obtenir sa protection contre l'avancée des agriculteurs mourides :

" Le toubab (2) m'a dit : comment et pourquoi veux-tu faire la route ? Je lui ai répondu : je veux faire la route parce que nous sommes les premiers habitants de cette forêt. Tous viendront m'aider parce que si la route ne se fait pas, nous risquons de perdre le forage. Aprés cela, j'ai fait une demande au gouvernement pour que la forêt nous soit laissée comme réserve, car les peuls ne peuvent pas se mélanger avec les Wolofs. Un toubab est venu me dire que la demande sera accordée, à la condition que puissent s'installer deux cent chefs de carré, dont cent cinquante peuls et cinquante mourides de Sérigne Falilou M'BACKE (3). J'ai dit : Si vous donnez à Sérigne Falilou M'BACKE une parcelle dans la forêt, plus une vache ne pourra rester ici. Mieux vaut lui donner Dioum-Guent (4). je suis le Président de tous les éleveurs de la région du Sine-Saloum, il faut nous accorder cette demande. "Ce qui apparemment fut fait.

---

(1) trous d'eaux

(2) " L'homme qui sait ", le blanc

(3) A cette époque Khalif Général des Mourides

(4) Actuellement un des plus importants lieux de rassemblement mouride dans le sud de l'arrondissement de Malem-Hodar.

Mais l'ouverture de Dioum-Guent à la colonisation agricole et l'obstacle naturel constitué par la forêt classée de M'Bégué ne permirent guère de gagner plus d'une dizaine d'années.

Le peuplement actuel de la région de Khelkom-Diaga a été presque entièrement réalisé en deux vagues successives, en 1962, puis en 1967.

En 1962, le chef d'arrondissement de Malem-Hodar transmit à Jiai les demandes d'établissement de deux grands marabouts tidjanes El-Hadji N'Diang et El-Hadji Babacar Niass, qu'il installa lui-même presque aux deux extrémités de la zône, où nous trouvons aujourd'hui au sud, l'important village de Diaga, érigé depuis en village administratif et qui fut le premier à obtenir le creusement de puits, et au nord le petit hameau de Khaïra. La même année il accueillait un petit marabout tidjane, sans le contraindre à passer par l'intermédiaire des responsables administratifs du département : Sérigne Ibrahim Assek Atienda put ainsi cultiver à Wadiou, entre Khaïra et Diaga, en bordure de la forêt classée et le plus prés possible du forage de Khelkom, seule source d'eau potable dans toute la région.

Tout ceci témoigne d'une part du dynamisme pionnier des marabouts et des paysans tidjanes qui concurrence la progression mouride dans toute la région, d'autre part de la liberté de manoeuvre dont dispose le chef peul en matière d'attribution de terres : en tout état de cause la localisation des implantations relève de sa seule autorité.

Les demandes d'établissement se multiplient en 1967, aprés quatre années de répit. Il est certain que Jiai sentant la montée des pressions diffuses de l'administration et des puissants solliciteurs, les suscita lui-même pour la plupart : de grands marabouts et quelques hommes riches deviendraient ainsi ses obligés et les paysans, pour les mêmes raisons, seraient probablement plus enclins dans l'avenir à accepter ses arbitrages.

Section 2

La répartition territoriale et le jeu de forces en présence.

L'examen des pressions concurrentes sur la terre entre les diverses communautés nous conduira à évoquer les motivations et la personnalité sociale de leurs principaux initiateurs.

Sous-section 1 :

L'insertion spatiale des diverses communautés.

Un coup d'oeil sur la carte du village révèle trois types d'habitat :

a) des concessions isolées, disposées en grappes à la périphérie de la zone (Dépé, keur Djuma, Taufer), ou rassemblées dans une étroite bande centrale (Dior Ben, Keur Makhari, Kouta, Keur Fallou Sylla, El-Hadji Faye et Keur Mamour Gueye, à l'ouest de Khaïera).

b) au centre de la zône, des communautés plus importantes, manifestant très nettement les plus fortes vocations à l'expansion territoriale. Au sud de Khaïera, relevant comme nous l'avons vu, du grand marabout Tidjane, Abass Sall, on trouve ainsi les exploitations de quatre Grands propriétaires fonciers mettant en valeur plusieurs centaines d'hectares grace à l'apport d'une main d'oeuvre saisonnière et de quelques parents ou employés; puis le hameau de Darou Kharim, fondé par le Grand Marabout mouride Sérigne Modou Faty Khary M'BACKE, qui y a installé plusieurs de ses Daara, et de Darou Diop, fondé par un Cheikh peu important dans le hiérarchie mouride, mais exceptionnellement dynamique.

La répartition géographique des diverses communautés réflète la volonté manifeste du chef de village de freiner les prétentions exagérées à l'expansion : Les petits groupes de paysans serers inorganisés sont disposés à la périphérie de la zône et en bordure des forêts classées : ainsi Dépé représente, au nord, la limite d'expansion maximum pour Khaïera, bloqué à l'ouest par les quelques carrés mourides de Keur Mamour Gueye. les concessions serers regroupées autour de El-Hadji Faye limitent à l'est l'exploitation de

de Keur Ibra DIACK, et les concessions wolofs mourides de Taufer et Keur Sérigne Niass dessinent la frange ouest de Darou Diop dont les champs touchent déjà ceux de Wadiou, et qui ne pourra s'étendre que dans l'étroit espace qui le sépare de Darou Kharim. Ce dernier village peut prétendre lui même entre Keur Ibra Diack et Keur Djuma à un assez vaste territoire mais il est d'ores et déjà singulièrement retréci par rapport aux prétentions initiales de Serigne M.F.K. M'Backé.Wadiou, de son côté, qui à pourtant accueilli quelques concessions serers, il y a quelques années à peine, ne peut visiblement plus espérer progresser.

Finalement le chef de village Peul a su momentanément préserver de vastes emplaçements au centre Ouest du territoire, entre Habatte, où se situe sa propre concession et le groupe serer de Dépé.

Les terrains de culture concédés aux concessions isolées font l'objet d'opérations de bornage précises et effectuées devant témoins : dans tous ces cas, les agrandissements ne peuvent se faire sans être acceptés et contrôlés par le chef de village. Il en va tout différemment pour les puissants et les riches : c'est ainsi que les maîtres de Khaïera et de Darou Kharim considérant que les serers de Dépé et de Keur Djuma sont respectivement établis sur leurs propres terrains. Si les gens de Dépé gardent visiblement leurs distances par rapport à Sérigne Abass Sall, les serers mourides de Keur Djuma admettent dépendre de Darou Kharim et font un champ de mercredi pour Sérigne Modou Faty Khary M'BACKE bien que ce dernier ne soit pas leur marabout. De même, en établissant les grands propriétaires que sont pourtant Ibra Dieng et Dongo Fall, Jiai lebou Kâ prit la précaution de soumettre sa décision définitive à l'accord de Serigne Modou qui aurait pu prendre ombrage de leur trop proche voisinage.

On en arrive ainsi au paradoxe de voir surgir des conflits fonciers entre hameaux voisins alors que les cultivateurs qui s'y rattachent ont chacun pour eux-mêmes, beaucoup plus de terre qu'il n'en peuvent cultiver : c'est qu'en effet l'importance localement reconnue au chef d'une communauté et, indirectement, les avantages relatifs qu'il pourra obtenir de l'administration en matière d'aménagement rural et d'infrastructure économique (1), dépend largement du nombre de paysans qui auront finalement choisi de le rejoindre, ce qui implique, bien évidemment, que les possibilités d'expansion territoriale ne soient

(1) puits, installation d'un secco, établissement de commerces privés etc...

pas trop rapidement atteintes.

Ces jeux d'influence, cependant, se résolvent pour la plupart sans que le maître de la terre ait à imposer son arbitrage : les hiérarchies qui en sont la trame sont reconnues comme légitimes par les participants eux-mêmes et les possibilités de recours à l'administration sont à ce point liées au rang social des solliciteurs qu'elles ne perturbent que trés peu les rapports des forces en présence, dont l'accés différentiel aux terres neuves parait finalement fournir un trés exact reflet (cf. tableau 1).

TABLEAU 1. Accés aux terres neuves et statut social des chefs de communautés.

Superficies (2) / Villages	Possibilité maximum d'extension (hectares)	superficies cultivées en 1969 (hectares)
Darou Kharim (grand Marabout mouride)	800 ha	250 ha
Darou Diop (petit Marabout mouride)	700 ha	250 ha
Khafera (grand Marabout tidjane)	900 ha	90 ha
Wadiou-Khoule (petit Marabout tidjane)	600 ha	300 ha
Grandes propriétés 1	500 ha	150 ha
2	250 ha	120 ha
3	200 ha	60 ha
4	200 ha	50 ha

(2) Nous proposons ici de simples estimations (cf. carte 1).

Ainsi, bien que ce ne soit pas ici le lieu de développer ce point, il ne nous paraît pas inutile de fournir quelques indications sur l'origine et la position sociale des chefs de communautés et des grands propriétaires wolofs mourides de Khelkom-Diaga.

Sous-section 2 les chefs de communautés

Marabouts et grands propriétaires laics se confrontent. Qui sont-ils ? Surtout, quelles motivations les ont amenés à tenter de se constituer un domaine agricole dans les terres neuves ? quels facteurs interviennent dans leur réussite sur ce plan ? quelle place l'entreprise pionnière occupe-t-elle dans l'ensemble de leurs activités ? (1).

A - Les Marabouts

Le chef de hameau de Darou Kharim, Sérigne Modou Faty Khary M'Backé est un fils cadet de Sérigne Massemba M'Backé, le plus jeune frére d'Amadou BAMBA, fondateur du Mouridisme. La branche de Sérigne Massemba, dont le Khalif (chef) est le frére aîné de Sérigne Modou, n'est pas une des plus influentes de la Confrérie. Bien qu'il ait été relativement favorisé par le jeu complexe de la transmission des charges politiques au sein des Khalifats mourides, Sérigne Modou, à la mort de son père, il y a une vingtaine d'années, hérita de la seule chefferie du vieux village de Darou Kharim, prés de Touba, et ne reçut, dans les premiers temps, la soumission (dyebalu) de guère plus d'une centaine de taalibe. Il n'a acquis son influence actuelle que par d'incessantes tournées de propagande religieuse, tout particulièrement dans certaines villes du bassin arachidier (Thiès, Linguère) et du Cap-Vert (Dakar et Rufisque) où il contrôle de trés nombreuses da'ira (2). Il compte aujourd'hui plusieurs milliers de disciples, qui paraissent avoir été séduits par une grande réputation de guériseur et de fabricant d'amulettes magiques.

---

(1) Il serait nécessaire, si l'on voulait aboutir à une vision d'ensemble de ces problèmes, de replaçer les cas individuels dans le contexte des dynamismes de groupe de la société wolof et de la confrérie mouride. C'est ce que nous tenterons dans une étape ultérieure de notre recherche

(2) Groupements volontaires dont la principale activité est de donner des chants religieux, les bénéfices qu'ils en retirent étant versés aux marabouts.

Une centaine de jeunes tack-der en âge de travailler se sont donnés à lui ou lui ont été confiés par leurs parents. C'est en fonction de leur nombre toujours croissant qu'il s'est décidé à étendre ses exploitations agricoles malgré son peu de goût pour les activités rurales et surtout pour les longs séjours en brousse nécessités par la création de nouveaux villages. Il se contenta pendant longtemps de ses exploitations de Darou-Kharim-Touba et d'emprunts de terre à ses parents de Darou Mousti dans le vieux bassin arachidier et ce n'est que depuis quatre ou cinq ans qu'il s'informe activement des possibilités d'implantation dans les terres neuves. C'est ainsi qu'il déplaça une partie de ses daara de Touba à Darou Muine, sur le frange ouest de la forêt de M'Bégué, puis à Khelkom (2).

C'est à ses relations personnelles dans les villages de brousse et à ses amitiés confériques qu'il a dû d'être informé à temps de l'ouverture de nouvelles zônes à la colonisation pionnière, mais il tout aussi certain que c'est de la reconnaissance par l'Administration de son influence qu'il espère obtenir des avantages relatifs pour ses nouveaux villages. Tout ceci est bien connu des paysans et il est totalement évident que ce facteur intervient de trés loin en priorité parmi tous ceux qui déterminent les migrants à s'installer dans telle communauté plutôt que dans telle autre. Sauf bien évidemment, les tack-der des daara et certains taalibe particuliérement dévoués qui acceptent de constituer le groupe de pointe des premiers défricheurs, il n'existe pas d'exemples d'individus contraints de se déplaçer au gré des marabouts. En fin de compte, le prestige du Sérigne dépend fondammentalement du succés de ses interventions auprés de l'administration et si ceux-ci tardent à être acquis, le rythme d'accroissement de la nouvelle communauté se ralentit considérablement quelle que soit l'importance religieuse de son fondateur. Bien plus, l'absentéisme des grands marabouts, pour lesquels la création de nouveaux villages n'est qu'une activité parmi bien d'autres, fait, dans ce cas, que les communautés qu'ils ont créées sont probablement celles où l'instabilité des migrants est la plus forte.

---

(2) en 1970, il envisageait à nouveau de transporter une partie de ses daara sur un nouveau front pionnier à l'ouest de Linguère.

Tel est le cas de Darou Kharim, auquel on peut opposer celui du village tout proche de Darou Diop, fondé par un cheikh de bien moindre importance, mais toujours présent et actif dans son village.

Le père de Sérigne Sam Diop, Sérigne Mapenda Diop se vit conferrer le Wird mouride du vivant d'Amadou BAMBA, et lui-même devint cheikh par droit d'ainesse (1) on ne lui connait pas plus d'une dizaine de taalibe et il n'était dans son village d'origine, guère plus qu'un paysan ordinaire. A plus de soixante ans, aprés une longue vie sans tribulation aucune, il est pris d'une soudaine révélation et déploie une intense activité pour décider des paysans de ses amis et de sa parenté à le suivre dans les nouvelles terres. Il réunit toutes ses économies et met en gage une partie de son matériel de façon à pouvoir leur avançcer du mil de soudure et les aider à payer leurs impôts (2). Enfin, il prend lui-même contact avec d'importants commerçants de M'Bar pour les inciter à s'installer dans le pays et à y créer des commerces de détail et des points d'achat pour la traite officieuse. Finalement, de toute la zône, c'est son village qui s'est accru le plus rapidement (3) et celui dont la cohésion est la plus forte.

Sérigne Sam Diop n'a pas de Daara et les avantages économiques qu'il a tiré de l'opération sont fort réduits, surtout si on les met en balance avec les sacrifices financiers qu'il a dû consentir au départ.

---

(1) La confirmation du Wird (qui consiste, dans son sens premier, à être autorisé à utiliser des litanies secrètes particulières à la confrérie) est une condition suffisante pour devenir cheikh et être admis à recevoir la soumission inconditionnelle des disciples (dyebalu). Mais O'BRIEN insiste trés justement sur le fait qu'elle n'en est pas une condition nécessaire et indique plusieurs exemples d'individus devenus cheikh par le seul fait du choix des taalibe qui, spontanément leur ont offert leur soumission. Le cas de Sérigne Sam Diop ne représente pas une exception par rapport à ce schéma, on peut en effet aisément admettre qu'il y ait, dans l'esprit des mourides ordinaires une présomption pour que le fils d'un cheikh hérite de la barke , du charisme de son père.cf O'BRIEN. The Mourids of Amadou BAMBA 1969 (à paraître)

(2) Payé deux fois : au lieu de départ et au point d'arrivée, dans le but d'obtenir un double quota de semences d'arachide dans les coopératives.

(3) Quinze concessions s'y sont installées dans les deux années qui ont suivi sa création, ce qui, dans le contexte pionnier, est trés exceptionnel.-

Il s'est efforcé lui-même de nous expliquer sa décision dans des entretiens simples et directs mais qui nous paraissent d'un poids considérable pour la compréhension de la vision mouride et de la philosophie de l'action qui peut en procéder :

" J'ai augmenté Yabatil, mon village natal, parce que j'ai fondé ce village. Mais mon père ne m'a jamais conseillé de fonder un village, cela ne dépend que du courage de chacun. L'islam aime cela.

Un homme courageux doit fonder des villages.

Nous sommes venus ici pour travailler et pour que vive l'Islam. Celui qui vient avec nous et fait comme nous aici sa place. Un bon musulman doit fonder un village, si son courage et sa force le lui permettent.

Quand Sérigne Touba était là, il le faisait, Sérigne Modou Mustapha le faisait, Sérigne Falilou le faisait, aujourd'hui Sérigne Abdou Lahat le fait (1). Tous ont fondé des villages et ont conseillé à leur taalibe de les imiter.

Amadou BAMBA disait que tout le monde doit aller vers l'est pour travailler. Cette parole, je la tiens des vieux, et j'ai entendu Sérigne Falilou la répéter. Ce conseil concerne tous les mourides et tous les musulmans. C'est le travail qui donne la paix et la tranquilité."(2)

Presque tout se trouve dans ce texte essentiel :

- l'insistance sur la révélation de la responsabilité individuelle ("le courage de chacun"), qui ne doit rien à l'apprentissage des valeurs transmises par la famille ("mon père ne m'a jamais conseillé..."), mais qui s'emploie à raviver en le réinterprétant, le sentiment de l'origine et du rattachement à la communauté des ancêtres ("J'ai augmenté Yabatil, mon village natal"...).

---

(1) Sérigne Sam nomme ici tous les Khalifs Généraux des Mourides qui ont succédé à Amadou BAMBA à la tête de la confrérie.

(2) "Entretiens avec Serigne Sam Diop " (Darou Diop) Mai 1969.

- le prophétisme militant ("... pour que vive l'Islam ") l'affirmation du lien nouveau d'où est né une société nouvelle ("celui qui vient avec nous et fait comme nous a ici sa place "), mais le refus de l'héroisme ("... si son courage le permet ").

- l'exaltation que tire le mouride de la perrenité de la Confrérie qui se manifeste dans la continuité de pensée des Grands Sérignes,(" Quand Sérigne Touba était là, il le faisait. Sérigne Modou le faisait, Serigne Falilou le faisait ...") et dans leur constante sollicitude envers les plus humbles taalibe (... tous ont donné les mêmes conseils, qui s'adressent à tous les disciples).

- enfin la tradition pionnière, qui associe le prosélytisme religieux et la justification par les actes ("le travail donne la paix et la tranquilité").

B. Les grands propriétaires

On ne peut qu'être tenté à priori d'opposer à l'idéal des Sérigne les motivations qui ont conduit dans les terres neuves des individus ayant auparavant fondé d'assez brillante réussites personnelles sur des activités essentiellement commerciales. Mais ce serait omettre que le Mouridisme, semblable en cela à la plupart des idéologies connues n'établit probablement pas entre l'action et l'orientation aux valeurs religieuses de lien strictement univoque. Dans cette société mouride qui par le passé, à accueilli et accordé l'égalité de statut à tous les individus provenant des couches inférieures de la société (artisans castés, esclaves, mercenaires), l'accès à la propriété foncière est devenu le signe même de la condition d'homme libre et le travail des champs, tout particulièrement dans le cadre austère et l'isolement des villages pionniers, a été perçu comme la plus parfaite approximation d'un idéal de vie où le temps de l'effort librement consenti n'est finalement vécu que comme une préparation au

temps du repos, qui est celui de la prière et du recueillement (1).

En tout état de cause, cette interprétation nous paraît bien la seule susceptible de s'appliquer aux grands propriétaires établis dans les zônes pionnières : tous insistent en effet sur la satisfaction d'être à la tête d'un grand domaine foncier et d'avoir enfin trouvé une retraite paisible dans un fond de campagne mais aucun d'eux ne participe activement aux travaux des champs. Bien plus le prestige dont ils sont entourés, provient trés précisément de

---

(1) De là, selon nous, la persistante ambiguité des interprétations concernant le Mouridisme, vu tantôt comme quiétisme (parce que d'inspiration soufi) tantôt comme activisme (parce que valorisant le travail) alors qu'il serait finalement l'un et l'autre, ou plus exactement le second par le premier.

On trouvera plusieurs des élèments qui nous ont conduit à proposer ce point de vue dans "Paul PELISSIER. Les paysans du Sénégal. (pages 301-361)", où il est dit, en particulier :"Qu'Amadou BAMBA ait ou non lancé, comme le rapporte la tradition, des formules lapidaires telles que" qui travaille prie "ou bien " le travail, c'est prière" (formulés à vrai dire, assez peu conformes à son langage poétique) peu importe. Le fait est que lui-même et ses successeurs ont dénoncé dans l'oisiveté la source de tous les désordres personnels et collectifs, ont assigné au travail un pouvoir sanstifiant et qu'ils en sont fait l'instrument essentiel des vertus mourides, de la purification, du renoncement aux satisfactions temporelles, de l'oubli de soi." L'accent est mis sur la valeur purificatrice du travail, mais la postulation fondamentale est bien celle-ci : le Mouridisme est un activisme parce qu'il est un mysticisme.

pouvoir s'en disponser (1).

Tous les grands propriétaires aujourd'hui installés dans les terres neuves, nous l'avons vu, étaient auparavant engagés dans des activités essentiellement commerciales ou para-commerciales dans les petits centres urbains du Baol, dont ils continuent d'ailleurs de superviser la gestion : ce que nous soutenons simplement ici est que la motivation religieuse à trés probablement influé sur leur décision de se constituer sur le tard un domaine agricole au détriment d'investissements au moins aussi rentables dans d'autres secteurs de l'économie. Cela ne signifie évidemment pas qu'ils se désintéressent de rentabiliser l'opération; la création dans les villages pionniers de nouveaux commerce de détail et la mise sur pied de réseaux d'achat pour la traite officieuse en témoignent.

---

(1) L'attitude du Mouride dans ses rapports avec la réalité temporelle est placée sous le signe d'une essentielle contradiction: le travail est renoncement à soi, et en offrir les fruits à son prochain est le suprême renoncement, mais l'union à Dieu suppose une âme non oppressée par les soucis de ce monde. Toute la "logique sociale" du Mouridisme découle de là : le Saint, le Marabout, ne peut vivre dans l'inaction méditative que grâce aux dons de disciples qui pourvoient à sa subsistance, mais pour que l'inégalité des conditions soit justifiée, il faut nécessairement que lui-même soit leur garant devant Dieu et qu'il puisse leur ouvrir, par son seul charisme, sa barke, les "portes du paradis". Mais l'homme riche, lui aussi peut vivre dans la Sainte Oisiveté, puisque d'autres, qu'il paye, travaillent à sa place !

Et si Dieu n'était pas étranger à ce nouveau mouvement, si la chance (vorseck) venait de lui, la réussite économique ne serait-elle pas le signe d'une "élection" ? L'Homme riche ne se trouverait-il pas au moins justifié dans ses actes, voire jusque dans l'immoralité des moyens dont il s'est servi ?

Section 3 L'occupation du sol au niveau individuel

sous-section I. Le contrôle foncier à l'intérieur des communautés pionnières.

Le contrôle foncier à l'intérieur des périmètres concédés à une communauté wolof autonome (dekh) est détenu par son fondateur (borom dekh). Le chef de village représentant de l'administration n'intervient qu'au second degré, dans le cas de dissensions totalement insolubles entre paysans ordinaires, mais jamais pour résoudre un conflit entre ceux-ci et le borom-dekh.

C'est celui-ci qui indique au nouvel arrivant les terrains qu'il pourra défricher et sur lesquels lui sont reconnus des droits de culture sous réserve d'une mise en valeur dans les deux années qui suivent.

De cette régle, un paysan de Darou Kharim nous donnait la formulation suivante :

" Si quelqu'un défriche un terrain et ne fait pas de semences, le Marabout peut reprendre la terre et y mettre quelqu'un d'autre, sauf évidemment si le défricheur a, au préalable, installé un membre de sa famille sur la terre qu'il a défriché.

Par contre, si quelqu'un défriche une terre sans l'avoir mise en culture, le premier à la cultiver est inamovible ; mais si celui-ci à son tour la délaisse, la terre revient au défricheur "(1)

On notera que ces observations font explicitement référence aux droits dont peuvent traditionnellement se prévaloir le Sérigne ou le borom deck, le titulaire du droit de hache (borom ngajo)et le titulaire du droit de culture. Il convient cependant d'insister sur le caractère presque immédiat du droit de reprise en cas d'abandon des cultures, où il convient de voir une conséquence de l'acuité des pressions concurrentes, sur les terres vacantes : la loi relative au domaine national sur laquelle les paysans ne manquent pas de s'appuyer en cas de conflit se trouve ici utilisée pour des objectifs autres que ceux qu'elle avait initialement prévus.

---

(1). Entretien avec Thierno KANE (Darou Kharim Avril 1969). C'est nous qui soulignons.

Dans le cas où le Sérigne fondateur du village n'y a pas établi sa résidence, il désigne à cette fonction un homme de confiance (1) : c'est à ce niveau que des difficultés surviennent fréquemment dans la mesure où ce dernier tend à se réserver personnellement les meilleurs emplaçements (2).

En tout état de cause, il convient de le noter, les arbitragesque les marabouts sont parfois amenés à formuler en deuxième instance tournent rarement au désavantage des paysans ordinaires qu'ils ont visiblement le souci de satisfaire : compte-tenu des pressions concurrentes sur les terres, la taille définitive d'une communauté pionnière dépend directement du rythme des arrivées, et les borom dekh craindraient, en mécontentant les premiers arrivés, de provoquer des départs et de décourager les nouveaux postulants.

Quoi qu'il en soit, l'intervention du Sérigne ne va pas au-delà de la détermination des emplaçements et les superficies dont un chef de concession, dans les limites des terres vacantes, peut obtenir l'usage, dépendent en fin de compte des forces productives, matériel et main d'oeuvre, dont il peut disposer dans l'immédiat (3)

Les paysans qui prévoient, comme c'est le cas à Khelkom-Diaga, que l'occupation complète du terroir sera réalisée dans quelques années à peine, mettent tout en oeuvre pour agrandir leurs exploitations, tout particulièrement en prévision de recrutements à venir de main d'oeuvre saisonnière :

---

(1) Comme l'indique Paul PELISSIER (opus cit. p.339, note I), ce personnage ("loho i sérigne bi", la main du marabout) est "distinct du gérant des biens du marabout", le bök neg. Mais les deux fonctions ne paraissent cependant pas incompatibles.

(2) La seule régle finalement bien acceptée par les paysans étant que les premiers arrivés ont droit aux meilleurs terrains.

(3) Cependant, ici comme ailleurs, les borom dekh s'efforçent de contrôler la situation. C'est ainsi en particulier, que les chefs wolofs de Darou Kharim et Wadiou ont fixé des limites maxima aux territoires que pourront occuper les paysans serers qu'ils ont accueilli : le maintien de l'équilibre politique au sein de la communauté nécessite que les groupes différents demeurent minoritaires.

Ainsi voit-on les grands propriétaires défricher le seul pourtour de vastes parcelles dont la mise en culture des parties intérieures pourra être différée sans risque, dans la mesure où personne ne songera à en réclamer l'attribution.

Un même souci explique en grande partie certaines caractèristiques des systèmes de culture que les paysans ordinaires choisissent fréquemment d'appliquer : en particulier le caractère trés extensif de la mise en exploitation et la pratique de la jachère dont on peut affirmer au moins, en ce qui concerne les cultivateurs wolofs, qu'elle n'est que secondairement décidée dans un souci de restitution de la fertilité (1).

---

(1). La procédure suivante se trouve ainsi assez fréquemment appliquée:

	Parcelle 1	Parcelle 2	Parcelle
1ª année	Arachide	(Défrichement)	-
2ª année	Mil	Arachide	(Défrichement)
3ª année	Jachère	Mil	Arachide

Sous-section 2 : L'appareil de production des exploitations pionnières Wolofs mourides.

Nous examinerons séparément les exploitations ordinaires et les exploitations maraboutiques.

A.- Les exploitations ordinaires

- les unités statistiques.

Il convient, en tout premier lieu, de distinguer entre la concession, qui regroupe l'ensemble des individus placés sous l'autorité d'un ainé (borom-keur), et l'exploitation majeure, qui regroupe l'ensemble des individus placés sous l'autorité d'un chef de foyer (borom-diel) .

En zône pionnière, le chef de concession représente le groupe en matière d'attribution foncière (1) et décide de l'accueil de nouveaux habitants au sein de la concession. Néanmoins le chef de foyer gère de façon autonome les terrains qui lui sont confiés. Il effectue la répartition des parcelles individuelles et dirige le travail sur le champ collectif du foyer : ses fils et neveux et les travailleurs dépendants qui l'ont rejoint, de façon permanente (surga) ou temporaire (navétane), doivent lui réserver cinq matinées de travail par semaine. En contrepartie, il doit subvenir aux besoins alimentaires de tous les membres du groupe et met ses propres instruments de culture à leur disposition. Ainsi, pour tous les actes de la vie quotidienne, la concession n'est guère plus qu'une unité de résidence, le ménage autonome apparaissant comme une unité pertinente en matière de production et de consommation.

Au niveau inférieur cependant tous les adultes du foyer cultivent les parcelles qui leur sont attribuées à titre individuel de façon totalement autonome, tant en ce qui concerne le choix des productions que l'organisation du travail. Ainsi sommes nous habilités à opposer la notion d'exploitation individuelle à celle d'exploitation majeure, constituée par le foyer.

---

(1) Il a droit de reprise sur les terrains abandonnés par les autres chefs de foyers rattachés à sa concession.

Malgré les nuances qu'imposeraient vraisemblablement une exacte appréciation des situations concrètes (1) le repérage des trois niveaux que sont la concession, l'exploitation majeure et l'exploitation individuelle paraît bien être le seul réellement opératoire pour l'établissement et la comparaison des statistiques agricoles (2).

- la population des concessions et des exploitations.

La population moyenne des trente concessions wolofs mourides que nous avons recensées à Khelkom-Diaga en 1969/70 est de 9,8 personnes, si l'on tient compte des seuls résidents permanents, de 11,4 personnes si l'on y inclut les immigrants saisonniers, la SATEC (3) proposant le chiffre de 9,1 pour l'ensemble de la région de Diourbel, qui recouvre la majeure partie du vieux bassin arachidier de peuplement wolof.

Le nombre d'actifs masculins par concession est de 4,1 (dont 1,6 travailleurs saisonniers), le nombre d'actifs féminins de 3,2. Ces chiffres sont à rapprocher de ceux proposés par la SATEC pour Diourbel : 3,4 actifs masculins et 3,1 actifs féminins par concession.

---

(1) Il paraît bien que deux ensembles de facteurs interviennent sur ce plan de façon prioritaire : d'une part la nature du lien de parenté entre les travailleurs dépendants et le chef de foyer et entre celui-ci et le chef de concession, d'autre part, et surtout, le mode de regroupement des diverses unités (le père partage sa terre entre ses fils / le frére aîné émancipe son cadet/ l'oncle paternel ou maternel accueille son neveu/etc...). Il conviendrait, si l'on souhaitait dépasser le stade des simples hypothèses, d'effectuer en pays wolof des études semblables à celles conduites en pays serer. Cf, en particulier, J.M. GASTELLU:" L'organisation du travail en pays serer".ORSTOM,Dakar,1969.

(2) Les erreurs d'enregistrement proviennent souvent de la confusion que l'on peut être amener à faire a) entre un chef de foyer et un chef de famille autonome, le cadet ayant femmes et enfants pouvant fort bien avoir le statut de surga par rapport à son aîné, chef de foyer.b)entre travailleur agricole et exploitant individuel, certain adultes, tout particulièrement, mais pas uniquement, de trés jeunes gens et des jeunes filles, pouvant participer activement au travail agricole du foyer sans bénéficier de l'attribution d'un champ personnel.

(3) cf. A. GATIN 1968. opus cit.

La proportion d'exploitations majeures par concession est de 1,3 dans notre échantillon, contre 1,5 pour l'ensemble de la région de Diourbel. Nous décomptons par ailleurs 3,1 actifs masculins (dont 1,2 travailleur saisonnier), et 2,4 actifs féminins par exploitation majeure, contre 2,3 actifs masculins et 2,1 actifs féminins à Diourbel.

Compte teru de la valeur trés relative des statistiques agricoles existantes, on ne peut guère affirmer que la population permanente des concessions et des exploitations pionnières présente de trés nettes différences par rapport à celles de l'arrière pays wolof (1). Toute l'originalité du peuplement des terres neuves provient finalement de l'afflux d'une main d'oeuvre saisonnière uniquement masculine (2).

- L'équipement agricole

Le taux d'équipement des paysans pionniers wolofs mourides apparaît supérieur à celui des paysans du vieux bassin arachidier dans les proportions de 1,6 pour les semoirs, de 1,8 pour les houes, de 4,8 pour les souleveuses et de 3,8 pour les charrettes. Le nombre d'actifs masculins par machine passe de 2,7 à 2,2 pour les semoirs, de 3,1 à 2,6 pour les houes, de 20,0 à 6,8 pour les souleveuses et de 14,0 à 4,3 pour les charrettes. Le matériel est par ailleurs assez bien réparti entre les concessions : 84 % des concessions détiennent au moins une houe, 98% au moins un semoir, 70% ont une charrette; la seule exception concerne les souleveuses dont 65% des concessions sont démunies.

---

(1) bien que le phénomène n'apparaisse en rien dans les chiffres de population que nous sommes en mesure de confronter, il est certain qu'une partie des chefs de ménage ne se font accompagner au départ que par leurs plus jeunes épouses, les plus âgées ne les rejoignant qu'aprés que les difficultés de première installation aient été résolues.

(2). Navétanes, s'engageant pour toute la durée de la saison agricole et firdos, le plus souvent originaires de Casamance, qui ne se déplacent qu'en fin de saison pour exécuter des travaux à la tâche (déterrage, battage et vannage des arachides). Ces derniers ne sont pas inclus dans les dénombrements de travailleurs saisonniers que nous avons présentés.

Nous disposons enfin pour quinze concessions dont les chefs dnt immigré depuis moins de trois ans, de renseignements précis concernant le lieu et le mode d'acquisition du matériel :

Tableau II. Lieu et mode d'acquisition du matériel (Village de Darou Diop. Immigrésréçents) :

Origine / Matériel	Instruments acquis dans la zone de départ		Instruments acquis dans la zone d'arrivée	
	achat à la coopérative	achat à un particulier	achat à la coopérative	achat à un particulier
Semoir	16	7	0	1
Houe	7	6	0	3
Souleveuses	4	5	0	1
Charrettes	11	2	0	1

On constate en premier lieu que les immigrants étaient déjà à peu prés totalement équipés avant leur départ, en deuxième lieu qu'une grande partie du matériel a été acquis en dehors du circuit de distribution officiel, qui est la coopérative, et acheté au comptant à des particuliers, vraisemblablement des commerçants revendant du matériel gagé, ou des paysans se déssaisissant d'instruments obtenus à crédit dans les coopératives.

Quelles que soient les implications du phénomène (1), on peut au moins en conclue que les chefs de concession ne voient aujourd-hui, dans la plupart des cas, aucun intérêt à émigrer dans les terres neuves s'ils ne sont pas en mesure de s'assurer au départ un équipement relativement important.

(1) Il ne signifie pas en effet que les migrants se recrutent le plus fréquemment, parmi les paysans les mieux équipés : il se peut fort bien que le paysan décide de s'équiper précisément parce qu'il a l'intention d'émigrer.

- superficie des exploitations

Nous comparerons ici les superficies relevées à Missirah, dans l'ancien Baol, par J. COPANS et par nous-mêmes à Khelkom-Diaga. Le nombre des exploitations majeures composant l'échantillon dans l'un et l'autre cas est trop faible pour que l'on puisse aboutir à des comparaisons valables à ce niveau (1) : nous aurons donc recours à la notion d'exploitation individuelle, qui nous permet de mettre valablement en rapport dans l'un et l'autre cas les superficies cultivées par actifs. Les chiffres de population active moyenne que nous avons plus haut retenus nous permettent de passer, par simple multiplication, à une estimation des superficies cultivées par exploitation majeure et par concession :

Tableau III : Comparaison des superficies cultivées dans les anciens et les nouveaux villages.

Villages / Superficies (hectare)	Missirah (a)	Darou Kharim
superficie cultivée par actif masculin (hectare)	2,03	3,99
superficie cultivée par actif féminin	0,58	1,08
Zônes / superficies	**Vieux Baol (b)**	**Terres Neuves**
superficie des exploitations majeures	5,90	12,40
superficie des concessions	8,70	15,00

(a) Source : Jean COPANS 1969. opus cit. (b) source A. GATIN 1968.opus cit.

(1) Treize concessions à Missirah, onze à Darou Kharim. Dans l'un et l'autre cas, seuls les champs cultivés ont été mesurés.

Les superficies cultivées doublent, quel que soit le critère retenu, lorsque l'on passe des anciens aux nouveaux villages.

L'apport d'une main d'oeuvre saisonnière nombreuse et composée d'hommes jeunes, le niveau de l'équipement, l'extension des superficies disponibles sont autant de conditions favorables à l'apparition d'une agriculture modernisée dans les terres neuves.

B- Les exploitations maraboutiques

Les marabouts accueillent dans leurs concessions des chefs de foyer autonomes (borom diel)et des travailleurs dépendants (surga, navétane) qui ont les mêmes droits et devoirs que leurs homologues vivant dans les concessions ordinaires. La seule différence provient de ce que les marabouts peuvent leur adjoindre de jeunes tackder. Ceux-ci, lorsqu'ils sont suffisamment nombreux sont alors regroupés en daara sous la direction de diawrigne (dits diawrigne bu ndau, petit responsable), eux-mêmes soumis à l'autorité d'un grand responsable (diawrigne bu mak). Ce dernier assure la liaison avec le marabout, représente le groupe à l'extérieur, arbitre les conflits individuels et coordonne le cas échéant, les activités de l'ensemble des daara.

La nomination des responsables, la constitution des équipes de travail, la répartition du matériel, l'attribution des champs et le choix des cultures relèvent directement du marabout, qui peut, bien sûr, agir par l'intermédiaire de ses représentants. Mais les diawrigne sont totalement responsables de la direction des travaux agricoles, et l'on doit, sur ce plan, considérer le daara, qui utilise un équipement agricole qui lui a été attribué en propre et cultive des parcelles individualisées, comme une nouvelle unité de production.

Le marabout de Darou Kharim y a transporté 64 tackder en âge de travailler (1), répartis en 8 daara. Chaque daara dispose d'un semoir, d'une houe et d'un cheval et exploite en moyenne 14 hectare, soit 1,7 par actif. Ce chiffre inférieur de plus de moitié à celui relevé pour les paysans ordinaires du même village, tient à la jeunesse des garçons qui ont en moyenne un peu moins de 19 ans (2).

---

(1) Il conviendrait d'y ajouter quelques enfants que le Marabout confie à ses femmes jusqu'à ce qu'ils soient en âge de participer aux travaux des champs.

(2) O'BRIEN (opus cit.) sur la base des enquêtes qu'il a effectuées dans la région de Touba, estime de son côté que l'âge moyen des tackder des daara est de 19 ans et demi.

Sans parler de leur intérêt sociologique pour la compréhension du Mouridisme, les daara sont un phénomène non négligeable sur le plan économique. Pour la seule pointe nord de l'arrondissement de Malem-Hodar (entre Odioldé et Sadio), nous avons recensés 70 daara, relevant de 8 marabouts, et où prés de 600 tack-der cultivent plus de 1.000 hectares en arachide et en mil.

Chapitre 2 - L'effet du changement technique sur les emplois du temps paysans.

Section préliminaire - La technique d'enquête et les caractéristiques des exploitations étudiées.

Deux concessions ont été étudiées à Darou Kharim : une concession composée d'une famille polygame, deux surga et un navétane et une concession composée d'un seul ménage monogame.

Nous les avons choisi de façon à ce qu'elles occupent une position moyenne par rapport à l'ensemble des exploitations de la zône en ce qui concerne l'appareil de production. Enfin, les concessions observées à Missirah et Darou Rahmane étant réduites à un seul foyer, nous avons retenu ce critère de façon à ménager une garantie supplèmentaire pour la comparaison des résultats.

Les exploitations-échantillon présentent bien les caractéristiques générales dont nous avons fait état pour chacun des villages : faible taux d'équipement à Darou Rahmane, équipement moyen à Missirah, excellent à Darou Kharim :

Tableau 4 L'appareil de production des concessions étudiées à Darou Rahmane, Missirah et Darou Kharim.

Villages / Appareil de production	Darou Rahmane	Missirah	Darou Kharim (Terres Neuves)
Nombre de concessions	4	4	2
Superficie totale (ha)	15,47 ha	41,86 ha	35,91 ha
Nombre d'actifs Hommes	6	15	5
Femmes	6	15	5
Superficie cultivée par actif			
arachide	0,83	0,82	1,53
mil	0,45	0,56	2,06
total	1,28	1,38	3,59
Equipement			
total semoirs	1	6	4
total houes	1	7	4
Taux d'équipement par actif			
en semoir	0,16	0,42	0,80
en houes	0,16	0,50	0,80

Nous avons appliqué des techniques d'enquête proches de celles mises au point par Ph. COUTY et Jean ROCH à Darou Rahmane et par Jean COPANS à Missirah (1).

a) l'observation des emplois du temps.

Un enquêteur devait visiter chaque soir les familles désignées et interroger chacun de leur membres sur leurs occupations de la journée écoulée. Les emplois du temps individuels devaient être reconstitués heure par heure et mentionner avec précision d'une part la nature, le but et le lieu de déroulement des activités, d'autre part, le cas échéant, la personne au bénéfice ou au nom de qui elles étaient engagées, enfin les moyens mis en oeuvre pour les réaliser. Le respect de ces consignes était particulièrement important pour l'enregistrement des travaux agricoles.

Les relevés ont été effectués sans interruption du 20 Avril 1969 au 15 mars 1970. Il convient de rappeler ici que les enquêtes menées à Darou Rahmane et Missirah par COUTY et COPANS ont été réalisées la première en 1967/68, la seconde en 1968/69 : en effet, les conditions climatiques ont considérablement varié au cours de ces trois années, 1969/70 ayant été une année exceptionnellement pluvieuse alors qu'en 1968/69 la sechèresse a sévi pendant la majeure partie de la campagne agricole. La pluviométrie et surtout le rythme des précipations ont, en zone soudanienne, une incidence importante sur le déroulement des opérations agricoles; il sera donc nécessaire de tenir compte de ce facteur dans la comparaison des emplois du temps entre les trois villages.

b) l'observation des entrées et sorties monétaires et des transferts en nature.

Chaque membre des concessions désignées devait répondre chaque jour à un questionnaire portant sur les opérations de transfert dont il avait été l'acteur ou le bénéficiaire : achats et ventes de produits ou de marchandises, reçettes et dépenses diverses, "cadeaux reçus" et "dons offerts", enfin emprunts et prêts.

---

(1) Les quelques modifications que nous avons introduites ont porté sur les techniques de transcription des informations, non sur les techniques d'enregistrement des phénomènes qui, elles, demeurent fondamentalement les mêmes.

Deux familles ont ainsi été suivies d'avril 1969 à mars 1970. L'une d'elles avait été choisie parmi celles faisant parallèlement l'objet de l'enquête sur les emplois du temps.

Section 1 Travail et non-travail.

Notre objectif est ici en tout premier lieu de donner une image de l'importance relative des diverses occupations d'un individu en dehors du temps qu'il consacre à la consommation des repas et au sommeil (1).

Nous ne disposons pas sur ce point de suffisamment d'informations concernant les comportements des paysans de Darou Rahmane et Missirah pour être en mesure de procéder à des comparaisons valables avec nos propres données. Leur présentation isolée nous parait cependant particulièrement utile pour la compréhension des choix et des contraintes en fonction desquels se définissent les grandes orientations de l'activité des paysans pionniers.

Celles-ci se présentent comme suit :

TABLEAU 5 : Répartition annuelle des postes " TRAVAIL " et"NON-TRAVAIL" (Darou Kharim)

Valeurs relatives

	TRAVAIL		NON-TRAVAIL				TOTAL
	agricole	non agricole	maladie	activités religieuses	visites voyages	repos loisirs	
Hommes	45	9	2	5	15	24	100 %
Femmes	46	27	6	-	3	18	100 %

Les hommes ont plus de loisirs et voyagent plus que les femmes qui, elles,arrêtent plus souvent de travailler en invoquant la maladie. Ils consacrent quelques heures par mois à la lecture, à l'apprentissage ou à l'enseignement des livres Saints de l'Islam et de la Confrérie.

(1) Il est nécessaire dans ce but de retenir une notion de maximum de temps disponible, que nous fixons arbitrairement à huit heures par jours pour tous les jours de l'année.

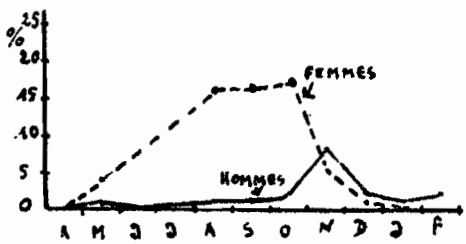

MALADIE

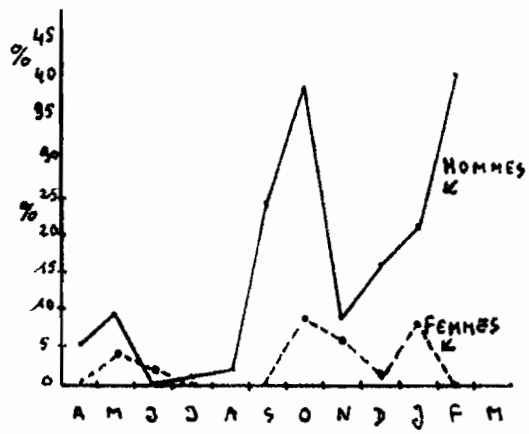

VOYAGES, visites

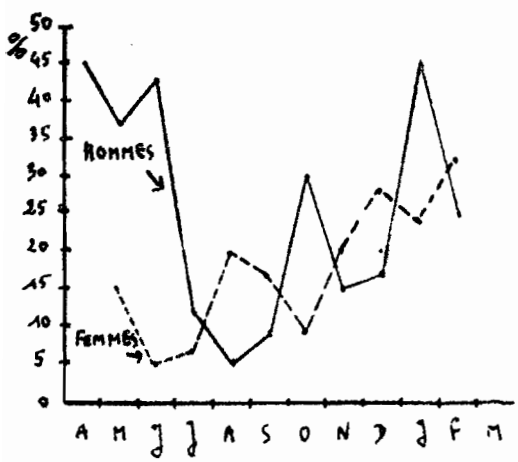

REPOS, LOISIRS (au village)

Activités religieuses (nombre d'heures par personne et par mois)

GRAPHIQUE 1.

NON TRAVAIL. RÉPARTITION MENSUELLE

Les variations mensuelles de l'importance relative de ces divers postes sont représentées sur le graphique 1.

a - maladie (1).

On constate que les hommes n'arrêtent de travailler pour raison de maladie qu'à l'extrême limite alors que les femmes y trouvent plus ou moins prétexte à cesser toute activité un ou deux jours par semaine en Août, Septembre et Octobre, soit à la période où elles n'ont à s'occuper que de leurs champs personnels et où elles se trouvent déchargées des travaux qu'elles doivent nécessairement accomplir au bénéfice du groupe (préparation des semences, opérations post-culturales).

Finalement, l'arrêt de travail pour maladie est loin de représenter un poste incompressible.

b - Visites, voyages.

De la mi-février à la fin mars, les villages sont déserteés par les hommes. Les plus âgés, parfois accompagnés de leur épouses, vont rendre visite à leur famille dans leur village d'origine, ou se déplaçent temporairement pour s'installer à proximité des forages; les plus jeunes vont dans les villes pour tenter d'y trouver de petits travaux ou au moins y prendre quelques vacances; les navétanes regagnent leurs foyers. Mais les wolofs conservent toujours des rapports trés étroits avec leurs proches parents demeurés dans les vieux villages et les visites de condoléances pour un décés sont une impérieuse obligation sociale : les décés sont les plus fréquents à la saison des pluies, d'Août à Octobre (2) mais les visites ne peuvent avoir lieu qu'en fin d'hivernage, une fois les opérations de sarclage terminées. Les femmes par contre, liées par les tâches ménagères et l'élevage des enfants, n'ont guère la possibilité de quitter leur foyer.

c - activités religieuses

Les pères de famille enseignent à leurs enfants les rudiments du Coran et l'art de transcrire la parole en caractères arabes.

---

(1) Les symptômes se manifestant le plus fréquemment étaient : maux de tête et douleurs musculaires, blessures aux membres , dérangements intestinaux.

(2) cf. p. CANTRELLE, Etude démographique dans la région du Sine-Saloum (Sénégal). Travaux et documents de l'ORSTOM. 1969. (page 51)

Tous les hommes adultes d'autre part, surtout les plus âgés, considérent comme un devoir de recopier ou de lire de temps à autre des versets sacrés . Ces pratiques sont bien sûr les plus rares au moment des plus intenses travaux, en Juillet, Août et Septembre, mais elles sont presque quotidiennes d'Octobre à Décembre lorsque le travail agricole s'est ralenti. Par contre, Janvier, Février et Mars sont les mois de fête, les seuls où l'on puisse enfin jouir des plaisirs de l'existence et les préoccupations proprement religieuses passent à nouveau nettement au second plan...

x x

x

Ces quelques considérations suffisent à montrer qu'il est impossible de fixer un seuil au delà duquel l'arrêt de travail pour cause de maladie, ou pour l'accomplissement des devoirs religieux ou familiaux cesse de procéder du libre choix de l'individu. Or comment comparer les motivations au travail de paysans placés dans des situations différentes si l'on ne peut définir avec précision les contraintes auxquelles ils sont soumis ? (1).

Il convient au moins de savoir qu'il sera nécessaire de tenir compte d'une marge d'incertitude dans l'appréciation des résultats.

---

(1) Même si ce problème était résolu, il y aurait toujours incertitude sur le critère à retenir pour juger de quelle façon un individu partage son temps entre des activités productives et des activités improductives : en particulier de quelle valeur conviendrait-il de tenir compte pour une appréciation du "chômage déguisé" ? Il ne paraît pas qu'il y ait à ce problème de réponse définitive .

Tout dépenddes objectifs sociaux que l'on admet et que l'on accepte de respecter et des objectifs économiques que l'on souhaite réaliser.

Section 2 l'intensité de l'effort.

Ainsi que l'a montré Ph. COUTY, l'appréciation de l'effort fourni par un individu donné nécessite que le temps de travail qu'il a effectivement fourni soit rapporté à une "norme théorique" représentant le maximum d'effort que l'on peut attendre de lui comme membre d'une société donnée. La fixation d'une telle norme est forcément arbitraire, mais, il paraît bien, en ce qui concerne la paysan wolof, " que le maximum théoriquement éxigible doive être établi déduction faite des jours normalement chômés, mais sur la base de 8 heures par jour "(1), soit 48 heures par semaine. On aboutit ainsi à des indices qui situent l'effort réel par rapport au maximum théorique (1,00 = maximum théorique).

Nous nous contenterons ici de distinguer entre l'effort agricole et effort non agricole et de comparer, dans chaque cas, les indices d'effort annuel et les variations mensuelles de ces indices chez les paysans de Darou Rahmane et Darou Kharim.

- Les indices d'effort annuel

a - l'effort des hommes

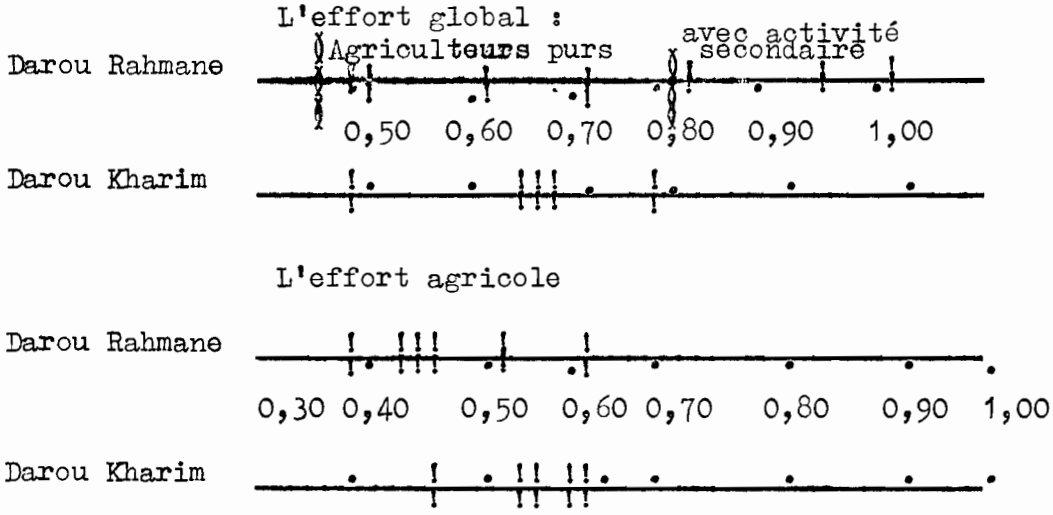

A Darou Kharim, l'effort agricole fourni par les hommes est supérieur (0,54 contre 0,47 en moyenne) et les comportements individuels plus homogènes qu'à Darou Rahmane. Il est d'ores et déjà fort important de noter que le paysan mouride des Terres Neuves bien équipé et disposant d'autant de terre qu'il souhaite en cultiver, ne profite pas de cet avantage différentiel pour diminuer son effort.

(1) cf. COUTY 1968. La même méthode a été retenue par ROCH à Kaossara et COPANS à Missirah.

Par contre, les possibilités d'activités secondaires sont beaucoup plus nombreuses dans les vieux villages proches des centres semi-urbains du Baol, et certains paysans, à Darou Rahmane, consacrent au total plus de temps que ceux de Darou Kharim à des activités productives.(1): il convient de rappeler cependant, ainsi que le notait COUTY, que le temps consacré au travail agricole par les agriculteurs purs y était finalement trés peu supérieur à celui des agriculteurs ayant une activité secondaire au village. Ainsi, tout se passe comme si le paysan wolof se consacrait en priorité à la culture de ses champs sans la délaisser au profit d'une autre activité. L'option entre travail agricole et travail non agricole ne se présenterait pas pour lui sous forme d'une alternative. (2)

b) l'effort des femmes

L'effort global :

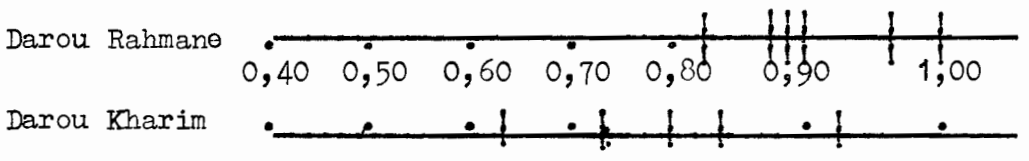

L'effort agricole.

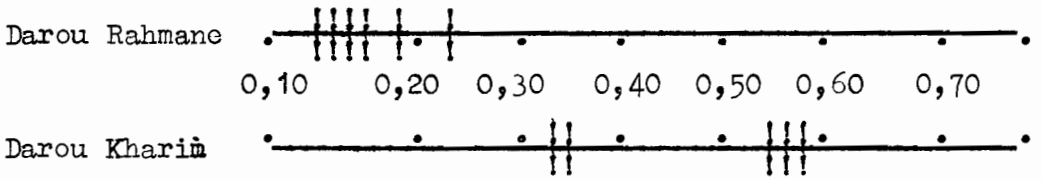

L'effort agricole des femmes ost trés supérieur dans le village pionnier alors que leur effort global y est nettement plus bas, bien qu'il y demeure toujours supérieur à celui des hommes. Le phénomène s'explique trés simplement. En effet, ce sont les femmes qui à Darou Rahmane sont chargées des opérations extrémement pénibles du puisage et du portage de l'eau, alors que celles-ci à Darou Kharim incombent aux hommes en raison de l'éloignement des trous d'eau et des forages. Ainsi les femmes y ont-elles plus de temps consacrer à la culture de leurs champs personnels.

---

(1) Il faut noter que les travaux non agricoles effectués par les paysans en dehors du village n'ont pas été enregistrés, ce qui conduit à relativiser quelque peu ces résultats.

(2) Il y a là un phénomène fort important pour l'analyse du rapport de la population aux ressources dans les terroirs "saturés" du vieux Bassin Arachidier, et, indirectement, pour la compréhension des causes et des effets des migrations.

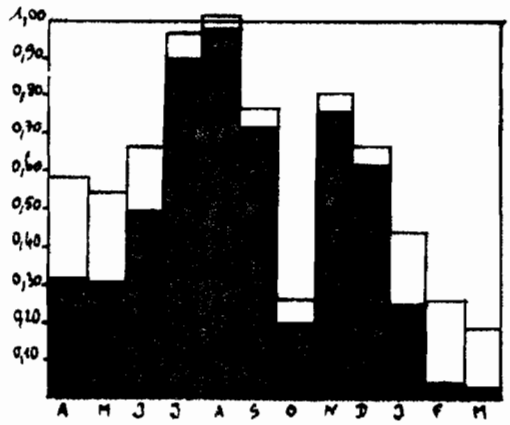

moyenne pour cinq hommes

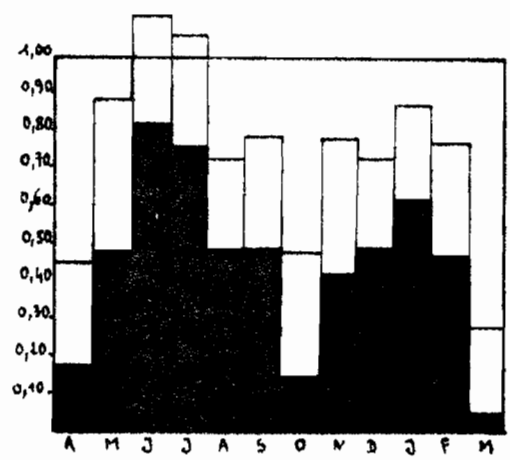

moyenne pour cinq femmes

GRAPHIQUE 1. LA MESURE DE L'EFFORT
(Effort agricole, effort non agricole)

Le phénomène parait trés significatif de la situation dépendante de la femme à l'intérieur de la cellule familiale. L'attribution d'un champ personnel n'est pas pour elles un droit dont elles peuvent se prévaloir, mais une simple latitude qui leur est laissées dans la mesure où elles n'y sacrifient pas les obligations qui leur sont imposées par le groupe.

- les variations mensuelles des indices d'effort

a) - l'effort des hommes

Les variations mensuelles de l'effort (cf Graphique 2) sont caractéristiques du rythme du travail agricole dans tout le Bassin Arachidier : activité intense au moment des opérations de semis et de sarclage, soit de Juillet à Septembre, importante au moment de la récolte en fin d'année.

La comparaison avec un graphique identique établi par Ph. COUTY à Darou Rahmane fait néanmoins ressortir :

- un effort moins intense à Darou Kharim en période de pointe : l'indice n'y atteignant jamais le maximum théorique, alors qu'il était nettement dépassé en Juillet 1968 à Darou Rahmane (1,10/1,15). Le paysan des terres neuves parait suffisamment satisfait des avantages que lui procure l'utilisation des machines pour ne plus consentir un effort quotidien excessif même à la période des "goulots d'étranglement" où la productivité marginale du travail est de loin la plus forte.

- un effort plus soutenu à Darou Kharim, où l'indice est supérieur à 0,50 pendant quatre mois contre trois à Darou Rahmane, les opérations post-culturales s'y poursuivant en outre jusqu'en Janvier (indice à 0,30), alors qu'elles étaient alors complètement terminées à Darou Rahmane. Nous avons vu, en effet, que les paysans pionniers étaient suffisamment équipés en souleveuses pour le déterrage des arachides : les opérations de battage et de vannage demeurant par ailleurs totalement manuelles, il devient parfaitement évident qu'une récolte plus importante demandera plus de temps pour être traitée.

COMPARAISON DES ACTIVITES

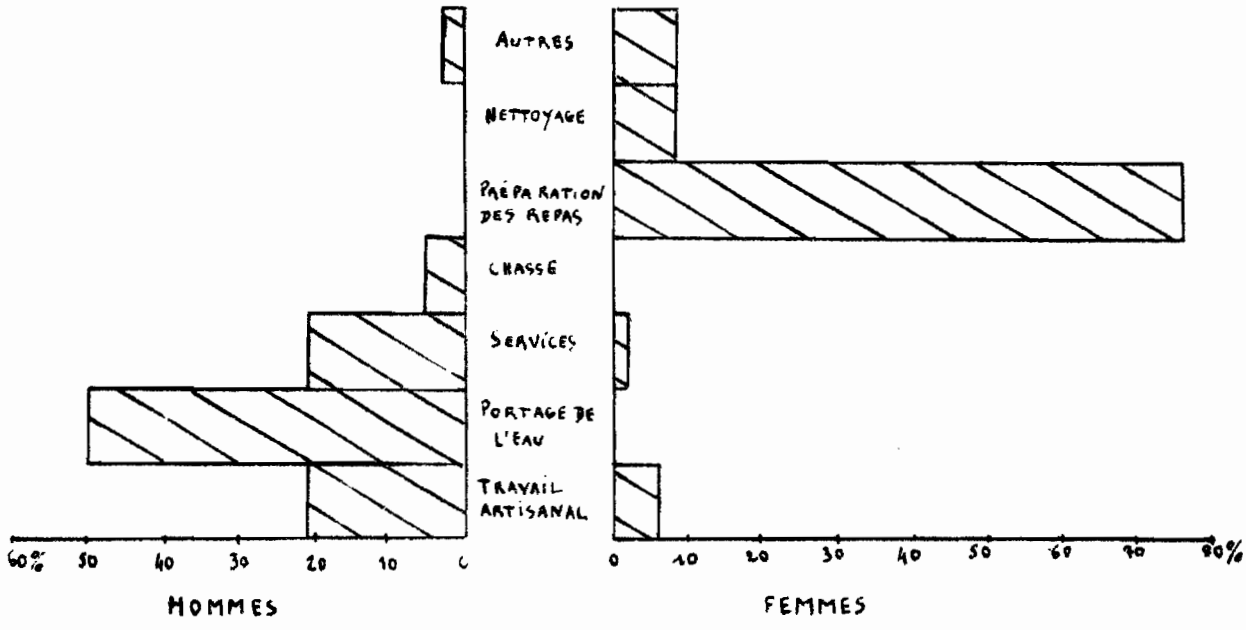

A. LE TRAVAIL NON AGRICOLE

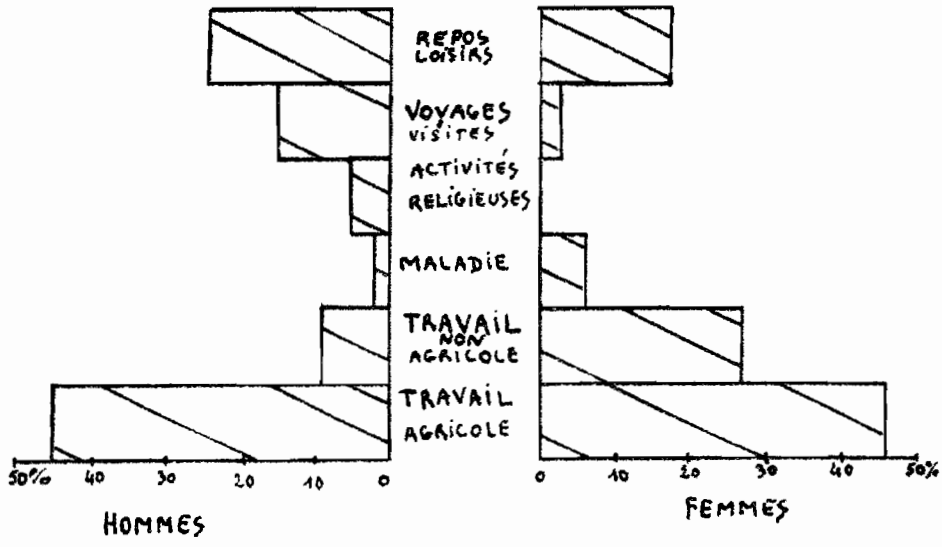

B. EMPLOI DU TEMPS : TRAVAIL ET NON-TRAVAIL

GRAPHIQUE 3a

COMPARAISON des ACTIVITÉS

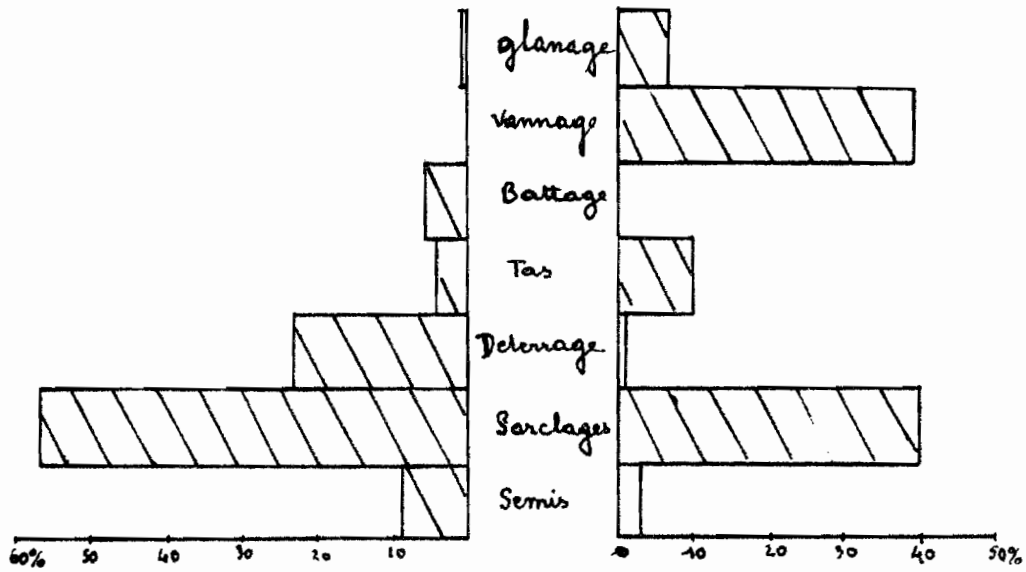

Culture de l'arachide

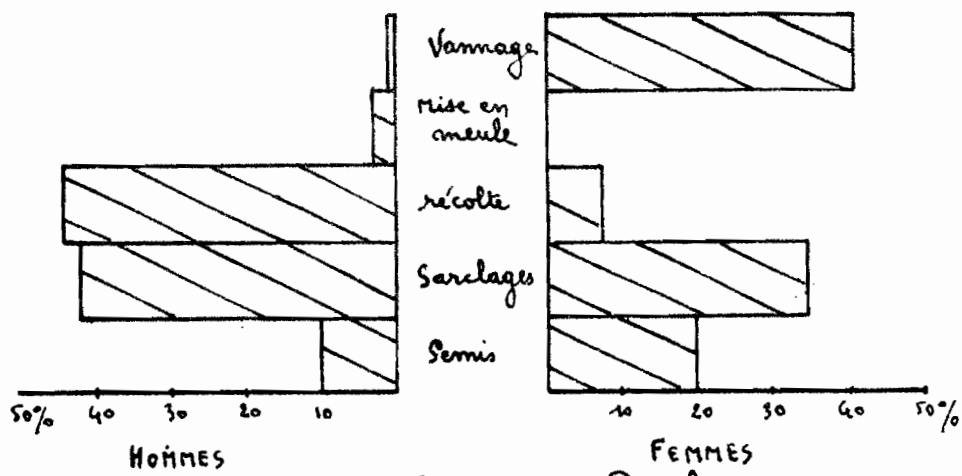

Culture du Mil

GRAPHIQUE 3c

A Darou Kharim, le travail non agricole des hommes (cf. graphique 3) est essentiellement représenté par le poste "portage de l'eau" (50 %), puis, à égalité, par le poste "service" (faire les commissions, se rendre à la coopérative) et le poste " travail artisanal " (constructions, petites réparations, transformation sur place des produits agricoles, travaux de couture). Compte-tenu de l'éloignement des commerces et des points d'eau, ces activités ne sont jamais totalement compressibles, ce qui explique le maintien d'un indice d'effort non agricole relativement important pendant la saison agricole, alors que les paysans de Darou Rahmane dépourvus d'activités secondaires avaient la possibilité de se consacrer uniquement au travail des champs.

b) l'effort des femmes

La courbe des variations mensuelles de l'effort agricole des femmes à Darou Kharim présente un profil identique à celles des femmes de Darou Rahmane. Dans les deux cas, elle apparait décalée par rapport à celle des hommes, certaines activités incombant essentiellement aux femmes en début de saison (préparation des semences, certains semis) et en fin de saison (battage et vannage du mil).

Comme à Darou Rahmane, les femmes sont accaparées par la préparation des repas (76 % du poste " travail non agricole", cf graphique 3). Le poste "travail artisanal " est ici presque uniquement représenté par la préparation de l'huile d'arachide dont les femmes tirent, nous le verrons, un revenu d'appoint important à la période de soudure.

x x

x

Ainsi, à tous égards, l'effort supérieur fourni par les paysans mourides des terres neuves découle de contraintes économiques et techniques et de l'application des régles concernant la répartition sexuelle des tâches. Il n'est guère possible d'y découvrir l'effet de quelconques motivations d'ordre religieux.

Section 3 l'allocation du temps de travail agricole.

- Les résultats les plus directement observables des options d'un individu sont : I/ le temps qu'il consacre aux cultures, et la façon dont il le répartit entre telle ou telle opération et telle ou telle spéculation agricole. II/ le temps de travail qu'il investit à l'hectare. III/ la superficie qu'il cultive.

Nous allons procéder à l'examen comparé des situations à Darou Rahmane, Missirah et Darou Kharim de façon à essayer de déterminer en fonction de quels critères les individus décident de l'allocation de leur temps de travail agricole.

Il est possible de rendre compte de l'évolution des choses sur ce plan en trois propositions liées :

I - Bien que l'augmentation du temps de travail agricole soit fort importante lorsque l'on passe des anciens aux nouveaux villages, la proportion de temps consacrée à chacune des grandes spéculations agricoles-mil et arachide - demeure remarquablement stable, quel que soit le niveau d'équipement des exploitations.

Le temps de travail s'accroît :

TABLEAU 6 Temps de travaux par actif selon le taux d'équipement des exploitations.

En heures de travail

Villages / temps de travaux	Anciens villages		Village pionnier
	Darou Rahmane	Missirah	Darou Kharim
Temps de smis	48	-	65
Temps de sarclage			
d'un homme	230	262	483
d'une femme	179	98	299
moyen	204	180	391
Taux d'équipement	0,16	0,50	0,80

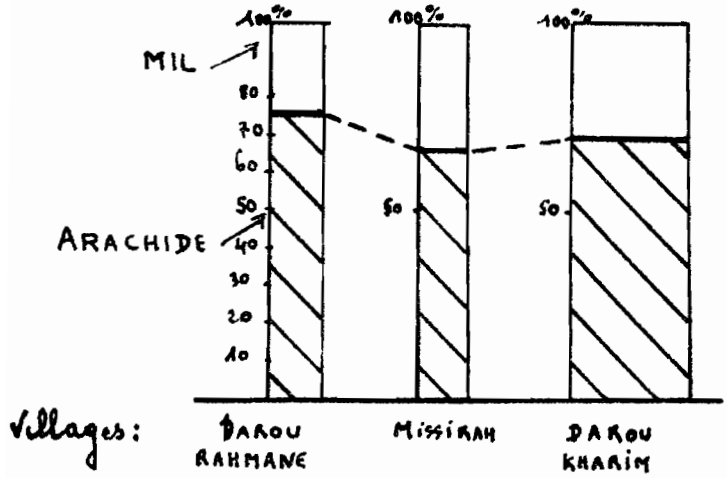

Les surfaces sont proportionnelles aux temps absolus par actifs

50 heures

Graphique 5. de rapport MIL/ARACHIDE.
Temps relatif consacré à chaque spéculation (comparaison entre villages)

Il convient de nous efforcer de dissocier l'influence de l'utilisation des machines de l'effet des conditions climatiques :

On voit trés clairement que le temps passé aux semis et aux sarclages par les h mmes, qui sont les seuls à pratiquer la culture attelée, s'accroît régulièrement lorsque le taux d'équipement s'améliore. Cette progression est d'autant plus significative que la sécheresse a sévi à Missirah pendant la compagne agricole 1967/1968 et que les champs étaient moins envahis par les herbes (1). De même si l'augmentation trés importante du temps de sarclage à Darou Kharim par rapport à Darou Rahmane s'explique en partie par une pluviométrie exeeptionnelle, on constate, qu'elle est relativement plus importante pour les hommes qui utilisent les machines que pour les femmes (II), or, malgré des modifications sensibles dans les temps de travaux et de grandes différences dans les conditions climatiques, le rapport du temps consacré au mil et à l'arachide demeure remarquablement stable (cf. Graphique 5) et il semble bien que l'on soit admis à y voir un des invariants structurels de l'économie paysanne wolof (III).

Une opinion couramment répandue est que cette préférence provient de ce que l'arachide a de meilleurs rendements que le mil, alors que les prix en sont à peu prés identiques. Le paysan aurait ainsi deux fois plus d'intérêt à produire l'arachide (IV).

---

(1) Le temps moyen de sarclage à Missirah est plus faible qu'à Darou Rahmane (180 heures contre 204), mais la baisse provient de ce qu'il y a été trés peu fait appel à la main d'oeuvre féminine.

(II) Le temps de sarclage augmente dans la proportion de 2,10 pour les hommes (483 = 230 x 2,10) et de 1,69 pour les femmes (299 = 179 x 1,67).

(III) Les paysans tendent à privilégier, en cours de saison, la culture pour laquelle les conditions climatiques leur paraissent les plus favorables. Il est ainsi bien difficile de savoir si la préférence relativement plus forte pour l'arachide à Darou Rahmane tient au faible niveau d'équipement des exploitations étudiées.

(IV) A. GATIN s'exprime ainsi : " Le paysan consacre tout son temps aux sarclages manuels des arachides dont le rendement est double de celui des mils. Son intérêt le lui dicte puisqu'il peut obtenir 1Kg de mil pour le prix d'1Kg d'arachide". cf. A. GATTIN, opus cit.

Ce raisonnement ne nous paraît pas fondé. En effet, il ne tient pas compte du fait que le cultivateur wolof consacre trés précisément deux fois moins de temps au mil : finalement le revenu que procure une journée de travail est à peu prés identique dans l'un et l'autre cas. La préférence pour l'arachide en pays wolof n'est pas, fondamentalement, le résultat d'un simple calcul économique mais procéde beaucoup plus probablement, des conditions historiques qui ont présidé à la pénétration de l'économie monétaire dans la région. La gain de temps procuré par l'utilisation des machines étant quasiment le même pour le travail des mils ou de l'arachide, il est normal, en l'absence de l'application de méthodes culturales plus intensives, que la répartition du temps de travail n'en soit pas affectée.

II - Les temps de travaux à l'hectare cependant se modifient dans les proportions importantes lorsque le taux d'équipement s'améliore.

TABLEAU 7. Temps de travaux à l'hectare.

En heures de travail.

		Darou Rahmane	Missirah	Darou Kharim
Arachide	Semis	37	26	21
	Sarclages	167	136	191
Mil	Semis	37	35	15
	Sarclages	142	117	48

L'utilisation du semoir permet d'améliorer de façon trés sensible la productivité du travail. Dans le laps de temps pendant lequel il est possible de procéder aux opérations de semences, les paysans bien équipés de Darou Kharim ont la possibilité de couvrir une surface double de celle réalisée à Darou Rahmane.

Le temps de sarclage à l'hectare pour l'arachide n'évolue pas de façon linéaire. La progression que l'on relève de Missirah à Darou Rahmane et Darou Kharim recouvre à notre avis deux ordres de phénomènes dont les effets se cumulent : l'augmentation de la part relative du travail féminin (dont la productivité est plus faible que celle du travail masculin)

et l'accroissement du niveau de pluviométrie. Il est de toute façon certain que l'utilisation de la houe attelée pour les sarclages d'arachide ne s'accompagne pas d'une diminution du temps de travail à l'hectare pour l'arachide. C'est par contre ce que l'on observe pour le mil, où cette baisse est particulièrement sensible lorsque l'on atteint les nouveaux villages.

Les conséquences de ces variations ne peuvent cependant être correctement appréciées que si l'on connait les points précis d'application de la culture mécanisée :

On constate sur ce plan à Darou Kharim

a) que la houe attelée n'est pratiquement pas employée en Août, Septembre et Octobre pour le deuxième sarclage des arachides, du fait de l'épuisement des animaux auxquels il est demandé un effort intense en Juin et Juillet pour les semis et les premiers sarclages. Le temps nécessité par ce deuxième sarclage manuel des arachides est tel, compte tenu des superficies en culture, que le deuxième sarclage des mils est totalement sacrifié.

c) que les premiers sarclages sont effectués à la machine dans la proportion des deux tiers, au moins sur les champs des hommes, et relativement plus, dans tous les cas, sur les champs de mil (cf tableau 8).

TABLEAU 8. Opérations de sarclage : importance relative du travail en attelée et du travail à l'Iler (1er sarclage).

Concession 1

champs de	ARACHIDE		MIL	
	% superficie sarclées à la houe attelée	% superficie sarclées à l'Iler	% superficie sarclées à la houe attelée	% superficie sarclées à l'Iler
Chef de carré	75 %	25 %	82 %	18 %
Surga 1	91 %	9 %	95 %	5 %
Surga 2	63 %	37 %	86 %	14 %
Navétane	88 %	11 %	90 %	10 %
Epouse 1	22 %	77 %	25 %	75 %
Epouse 2	17 %	82 %	36 %	63 %
Jeune fille	-	-	-	-

Concession 2

champs de	ARACHIDE		MIL	
	% superficie sarclées à la houe attelée	% superficie sarclées à l'Iler	% superficie sarclées à la houe attelée	% superficie sarclées à l'Iler
Chef de carré	69 %	31 %	85 %	15 %
Epouse	20 %	80 %	-	-
Jeunes fille	-	-	-	-

III - Ainsi lorsque l'on passe des anciens aux nouveaux villages et que le taux d'équipement progresse, on observe d'une part que le rapport du temps consacré aux mils et à l'arachide demeure constant, d'autre part que les temps de travaux à l'hectare diminuent pour les mils alors le taux d'utilisation des machines tend à y être un peu plus élevé. Il s'en suit nécessairement que les surfaces de mil augmentent dans des proportions plus fortes que celles de l'arachide :

TABLEAU 9. Surfaces cultivées par actifs dans les exploitations observées

En hectares

Villages / Superficies		Darou Rahmane	Missirah	Darou Kharim
Hommes	Arachide	1,42	1,33	2,53
	Mils	0,76	1,04	3,70
Femmes	Arachide	0,25	0,39	0,51
	Mil	0,13	0,14	0,42
ARACHIDE		0,83	0,82	1,52
Progression		de1,00	à 1,00	à 1,83
MIL		0,45	0,57	2,06
Progression		de1,00	à 1,26	à 4,57

Ainsi s'explique que les rapports des surfaces en mil et arachide tende à se modifier au profit du mil lorsque la superficie cultivée par actif à l'intérieur d'une concession s'accroît :

TABLEAU. Rapport mil / arachide selon la superficie cultivée par actif

	Darou Rahmane	Missirah	Darou Kharim
superficie par actif	1,28	1,38	3,59
rapport mil / arachide	1/1,86	1/1,39	1/0,74

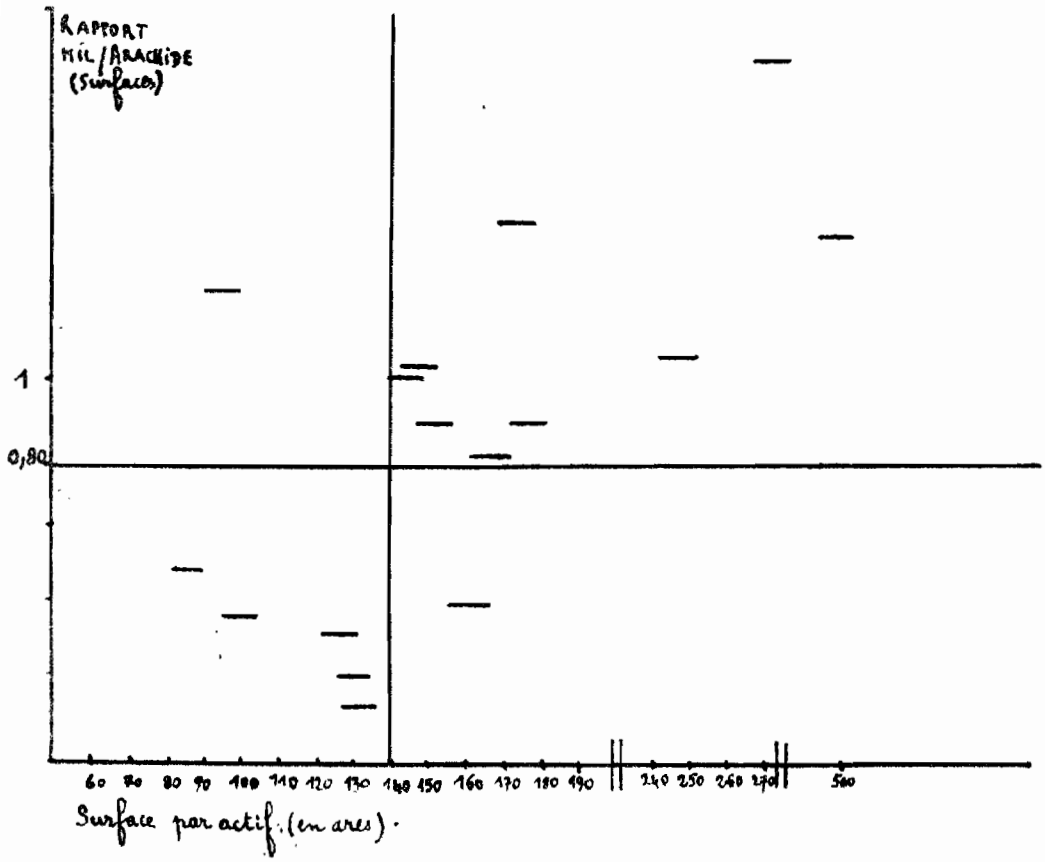

RAPPORT MIL/ARACHIDE SELON LES SUPERFICIES CULTIVÉES.

GRAPHIQUE .C.

Une vision plus précise de cette évolution nous est fournie par le Graphique 6, où se trouvent reportées les nombreuses mesures de champs effectuées par J. COPANS à Missirah et celles que nous avons effectuées à Darou Kharim : lorsque la superficie par actif est inférieure à 1,40 hectare, le rapport des superficies cultivées à l'intérieur d'une concession est trés favorable à l'arachide. Au delà de 1,40, le rapport tend à la parité et se renverse au profit du mil lorsque la superficie par actif devient trés importante.

L'augmentation relative des superficies de mil est un phénomène général au Sénégal depuis quelques années : on y voit le plus souvent le signe d'une désaffection pour la culture industrielle et un regain de faveur pour la plante autoconsommé. Rien ne nous semble cependant moins évident dans la mesure où les temps de travaux se maintiennent. Si nos observations sont exactes, il conviendraient bien plutôt d'en rechercher la cause dans des déterminismes techniques en liaison avec la réçente modernisation des campagnes.

x x

x

Il nous paraît certain en tout état de cause que le paysan a, avant tout, le souci de valoriser au mieux sa journée de travail et que c'est en fonction de ses appréciations sur ce plan qu'il oriente ses activités économiques. La meilleure façon de tester cette hypothèse et d'en cerner toutes les implications est de la soumettre d'un peu plus prés à l'épreuve des faits :

Le graphique 7 indique, pour la période des semis et des sarclages, le temps consacré à chaque opération culturale sur les champs personnels de quatre exploitants individuels d'une concession pionnière.

Compte-tenu des dates des semis, les premiers sarclages du mil et de l'arachide, si l'on souhaite obtenir les meilleurs rendements, doivent être effectués dans les trois dernières semaines de Juillet. Or, à l'inverse du chef de concession, responsable de la subsistance de sa famille, et qui ne peut prendre le risque d'une monoculture, les travailleurs dépendants sacrifient au premier sarclage de l'arachide le premier sarclage de mil, qui n'est ainsi amorçé que trés tardivement. Le chef de concession lui-même continue les premiers sarclages du mil jusqu'à la mi-septembre.

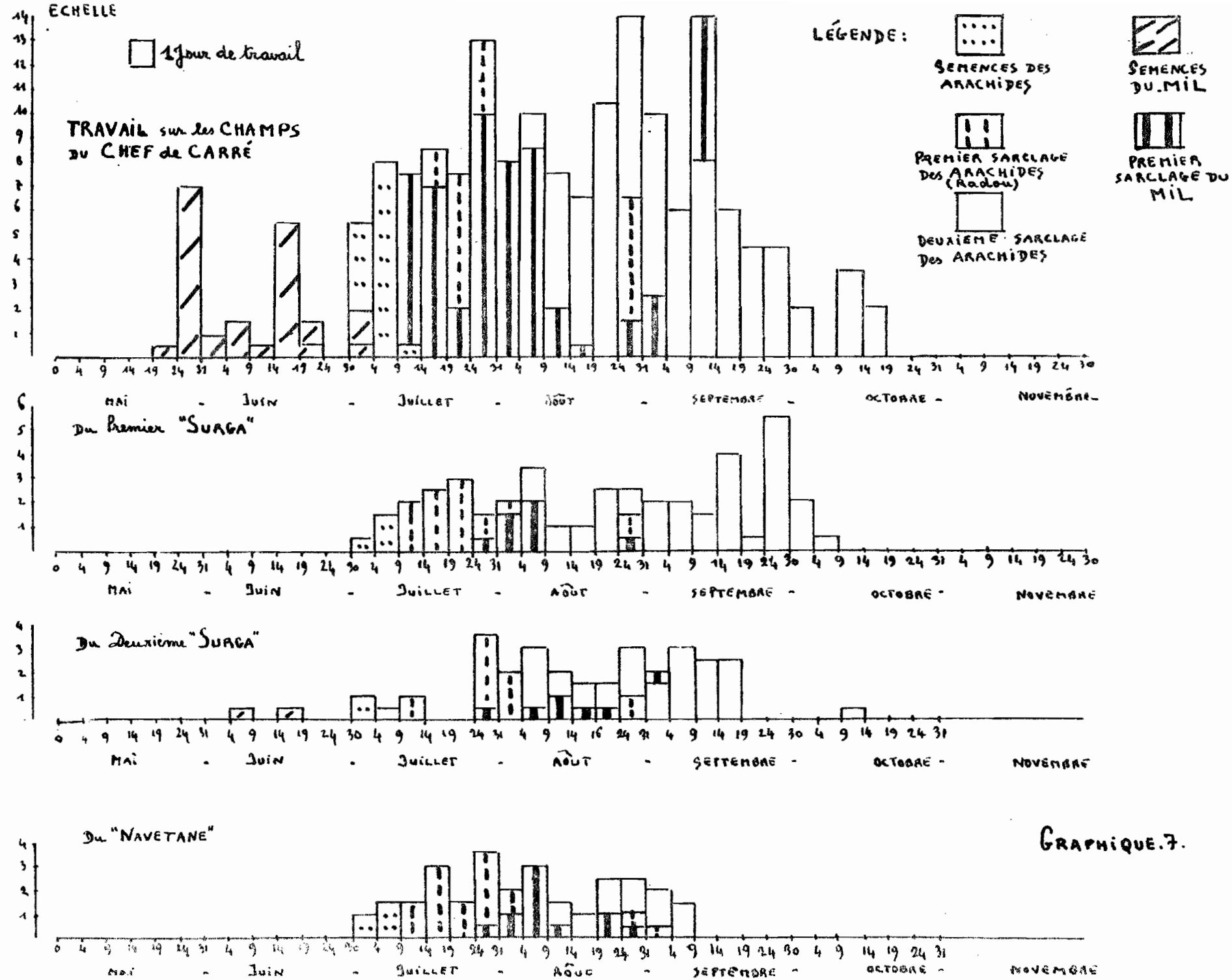
ECHELLE
1 jour de travail
TRAVAIL sur les CHAMPS du CHEF de CARRÉ
LÉGENDE :
SEMENCES DES ARACHIDES
SEMENCES DU MIL
PREMIER SARCLAGE DES ARACHIDES (Radow)
PREMIER SARCLAGE DU MIL
DEUXIEME SARCLAGE DES ARACHIDES
MAI - JUIN - JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE - OCTOBRE - NOVEMBRE
Du Premier "SUAGA"
Du Deuxième "SUAGA"
Du "NAVETANE"

GRAPHIQUE.7.

L'agriculteur wolof sait parfaitement qu'il n'obtiendra que des résultats dérisoires sur un champ de mil sarclé deux mois aprés les semis. Mais il est probable, ce faisant, qu'il maximise le revenu de sa journée de travail. En effet, un premier sarclage de mil en Août ou Septembre est effectué en concurrence non d'un premier, mais d'un second sarclage d'arachide et tout se passe bien comme si le paysan raisonnait de la façon suivante : tant d'heures consacrées au sarclage tardif du mil vont me permettre d'obtenir un rendement à l'hectare trés faible mais qui me procurera malgré tout un revenu "x" ; si je renonce à cette opération pour effectuer le deuxième sarclage des arachides, les rendements en seront améliorés d'une certaine quantité correspondant à un revenu "y" ;or, il est probable, si la saison agricole se déroule comme je le prévois, que "x" sera supérieur à "y". Ce calcul ne peut-être pleinement compris cependant que si l'on tient compte de la façon dont le cultivateur wolof conçoit l'utilisation de son matériel : le deuxième sarclage des arachides est une opération qui demande de bien plus grandes précautions qu'un premier sarclage de mil, et la productivité du travail à la houe attelée de ce fait, est meilleure dans ce dernier cas. Il paraît donc préférable d'employer à cet effet les quelques journées de travail que les animaux sont encore en mesure de fournir.

Ce raisonnement peut-être généralisé : ainsi voit-on ces mêmes paysans partager leur temps, du 24 au 31 Août, entre un premier sarclage d'arachide, un premier sarclage de mil et le deuxième sarclage des arachides. Dans un cas comme celui-ci, on imagine bien que l'agriculteur ne se fonde pas sur des calculs d'utilité réllement précis. Ce qu'il cherche le plus visiblement est de répartir ses risques, compte tenu du caractère toujours incertain des récoltes. Les différences de comportements au sein d'une même exploitation proviennent de ce que les prévisions des uns et des autres ne sont pas nécessairement convergentes et de ce qu'ils ne sont pas disposés à courir les mêmes risques.

Il est fort difficile, on le conçoit, d'apprécier les rémunérations différentielles du travail dans des emplois alternatifs. Essayons d'effectuer le calcul sur l'exemple précédent : a- les trois travailleurs dépendants qui ont effectué un seul sarclage tardif sur leurs champs de mil ont travaillé en moyenne 40 heures (dont les 3/4 en culture attelée), et leur production a été de l'ordre de 150 Kg, représentant au prix minimum de 15 francs le Kg, un revenu un peu supérieur à 2.000 Frs. La rémunération de l'heure de travail de sarclage, rapportée à la production finale, serait

ainsi de 50 francs. b - le premier surga et le navétane ont effectué un premier sarclage d'arachide dans des conditions identiques (même investissement à l'hectare-respectivement 44 et 43 heures, et même rythme de travail). Or le revenu de l'heure de travail de sarclage a été pour le premier de 124 francs (il a travaillé 235 heures et gagné 29.309 francs) alors que celle du second a été de 113 francs (il a travaillé 152 heures et gagné 17.271 francs). La rémunération additionnelle de l'heure de travail investie dans le deuxième sarclage ne serait donc guère supérieur à 10 francs.

Le paysan a donc largement raison de sacrifier quelque peu le deuxième sarclage manuel des arachides au profit d'un sarclage tardif du mil en culture attelée.

Il est possible que la façon dont le paysan utilise son matériel dans ce cas soit trés contestable, mais il y a là un problème tout différent, sans rapport avec la ratio nalité de ses décisions en matière d'allocation du temps.

Chapitre 3. Modifications dans les rôles économiques

Section 1. Le passage d'une économie à base de travail familial à une économie fondée sur le contrat de louage de service.

Nous venons de voir que la rémunération du travail, quelque soit le niveau d'équipement atteint, était d'autant plus forte que le paysan se trouvait davantage en mesure d'appliquer des méthodes culturales plus extensives. L'abondance des terres en zône pionnière permet ainsi au groupe familial d'obtenir le revenu le plus élevé par unité de travail tout en utilisant pleinement ses capacités productives.

L'exploitation pionnière demeure ainsi une exploitation paysanne où le comportement du producteur est essentiellement basé sur des calculs d'utilité du travail, et trés éloignéed'une exploitation capitaliste axée sur la recherche du profit et la prise en considération du coût des facteurs de production.

Nous avons suffisamment montré cependant que nous n'avons plus à faire, en pays wolof, à une économie naturelle" où l'acitivité économique humaine est dominée par la nécessité de satisfaire les besoins de chaque unité de production isolée-laquelle est en même temps une unité de consommation "(1). L'introduction de la culture industrielle (arachide) et la croissante commercialisation de la plante traditionnellement autoconsommée (mil) ont provoqué une dissociation de ces deux aspects : aujourd'hui le chef de foyer est le principal responsable de la subsistance du groupe, et cet apport est compensé par des prestations de travail effectuées à son profit par les autres membres du groupe.

Les études conduites dans les terroirs wolofs du vieux Bassin Arachidier ont montré :

- que l'exploitation y était essentiellement fondée sur le travail familial.
- que le recours au travail salarié (engagement de"firdos" pour le déterrage des arachides) y était exceptionnel.

---

(1) cf. A. CHAYANOV. " Théorie des systèmes économiques non capitalistes". Traduit par Ph. COUTY (A. CHAYANOV. The theory of Peasant Economy The American Economic Association. Homewevol, Illinois. 1966)

- que le plan d'organisation du travail y faisait cependant constamment référence à un contrat original de louage de service dans lequel des travailleurs masculins extérieurs à la cellule familiale, engagés à titre permanent (surga) ou pour une saison agricole (navétane) fournissent cinq matinées de travail par semaine au chef de foyer et bénéficient, en contre-partie, de l'attribution temporaire d'un champ personnel et de certains avantages en nature (nourriture pendant le temps de présence au village, prêts de semences et droit d'utilisation du matériel).

J. COPANS, cependant, grâce à une description précise des échanges de travail à l'intérieur des concessions familiales, se trouvait en mesure de prouver qu'il n'y avait en réalité aucune solution de continuité entre la position, sur ce plan, des fils ou des proches parents du chef de foyer, et celle des travailleurs extérieurs (1). Les chefs de famille y apparaissaient soumis en fait à la condition de surga, mais de façon plus ou moins accentuée selon le statut de l'individu (aîné ou cadet) - et les étrangers à la famille plus ou moins avantagés selon le caractère plus ou moins personnel de leurs relations avec leur diatigi (2).

Tous ces élèments, se retrouvent dans les terres neuves, mais dans des proportions fort différentes : l'engagement des "firdos" y devient une pratique courante, moins d'ailleurs pour le déterrage que pour le battage et le vannage des arachides, opérations qui ne peuvent être mécanisées et que, compte-tenu de l'abondance des récoltes, la main d'oeuvre du carré, à elle seule, ne peut plus assurer.

---

(1) cf. J. COPANS Déc. 1969.

(2). La réalité, sur ce plan, entre si peu dans des catégories rigides, que c'est en fait" à travers le cycle des échanges de travail" que la stratification sociale peut-être appréhendée. Dans le projet de J. COPANS, qui a abordé cet aspect des choses en Sociologie, l'étude des échanges de travail ne représentait qu'un première démarche, aboutissant à "une typologie sommaire des statuts possibles" à l'intérieur du groupe économique élèmentaire, mais susceptible de servir de fondement à une description plus large au niveau de la société globale. cf. J. COPANS. Déc. 1962) Il y a là une perspective toute différente de la notre, mais l'économiste, on le voit, y trouve son compte.

- surtout, le navétanaty est extrémement fréquent, jusqu'à devenir, dans le cas des grands propriétaires, le mode de production dominant. Il est, comme nous l'avons montré (cf. Ch. I) une condition nécessaire de l'acquisition du sol en zône pionnière et compte-tenu de l'éclatement des lignages familiaux en pays wolof, il s'impose, de toute façon, lorsque l'exploitation dépasse une certaine extension.

A la limite, nous avons ainsi à faire à un système économique intermédiaire entre l'exploitation fondée sur le travail familial et l'exploitation capitaliste : comme dans la première, la catégorie du salaire est absente, mais le coût d'entretien des employés peut y être rapporté à la valeur de la production et aboutir au calcul d'une rente avec une précision à peu prés égale à celle du profit capitaliste.

Le grand propriétaire peut gérer son exploitation en tenant compte de l'ensemble des coûts de production, de l'équivalent monétaire de l'entretien des navétanes, du montant des salaires, et de l'intérêt du capital investi (équipement, constructions, animaux de trait, engrais). A la différence de l'exploitation familiale, il a la possibilité non seulement de choisir ses employés, mais aussi d'adapter les recrutements à ses disponibilités alimentaires.

La coexistence d'exploitations inégalement dégagées des contraintes de l'économie familiale est d'autant plus importante que les grands propriétaires, comme nous l'avons vu, dominent en grande partie le marché local, grâce à l'ouverture de points de vente de détail, et au contrôle des circuits usuraires et de la traite officieuse de l'arachide.

Ainsi, sur le plan dynamique, deux ordres de phénomènes méritent de faire l'objet d'un examen particulier : 1) - les transformations des structures économiques des exploitations en zône pionnière 11) - le contrôle du marché local et le rôle économique des grands propriétaires et commerçants, qu'il conviendra alors d'opposer à celui des Marabouts Mourides.

Section 2. Les structures économiques des exploitations pionnières.

Sous-section 1. L'exploitation comme unité de production : la répartition des tâches et la destination du travail (travail pour soi, travail pour autrui).

Tous les individus ne participent pas également ni dans les mêmes conditions, aux travaux intéressant l'ensemble du groupe.

$1 La division du travail

La répartition sexuelle des tâches est un des fondements de la cohésion du groupe tant au sein de la concession familiale qu'à l'intérieur de la communauté villageoise, dans la mesure où elle se maintient dans l'éxécution des travaux collectifs.

Dans les concessions pionnières étudiées, elle se présente comme suit :

TABLEAU 11 Répartition sexuelle des tâches (Darou Kharim)

	TRAVAUX FEMININS		TRAVAUX MASCULINS	
	presque toujours effectués par les femmes	le plus fréquemment effectués par les femmes	presque toujours effectués par les hommes	le plus fréquemment effectués par les hommes
TRAVAUX Agricoles				
Arachide	Culture des haricots préparation des semences vannage, glannage		Débroussage Battage mise en gros tas, déterrage	semis
Mil	Pilage, vannage	semis		récolte
Utilisation de l'équipement		conduite du cheval	culture attelée entretien des animaux	
TRAVAUX Non agricoles	-travaux ménagers -cueillette des fines herbes -préparation de l'huile -puisage de l'eau (au puits)		constructions réparations certains services (transports; contacts avec l'administration, transport de l'eau du forage)	couture

Ce schéma ne contient pas de modifications essentielles par rapport à celui observé dans les vieux villages. Il convient cependant de de noter que l'accroissement du temps de travail dans les terres neuves impose parfois que tous les membres du groupe participent à des travaux normalement réservés aux hommes ou aux femmes. Aucune des activités de la vie courante n'est ainsi frappée d'interdit pour l'un ou l'autre sexe, et il apparait finalement que les critères implicites de la division des tâches sont des critères d'efficacité : il s'agit à la fois de faire effectuer le travail par celui qui y fait preuve des meilleures aptitudes et de répartir les charges de telle sorte que les opérations puissent être menées à bonne fin dans les délais et en temps voulu. A bien des égards, l'intérêt du groupe passe ici avant l'intérêt individuel et l'on pressent, bien que le phénomène soit particulièrement difficile à quantifier, que la répartition adoptée tend à maximiser la productivité moyenne du travail du groupe pris dans son ensemble : on constate ainsi, en se rapportant une nouvelle fois au Graphique 1 (ch. 1 S.5§2.) que l'évolution mensuelle du temps de repos des hommes et des femmes, tout en dégageant une tendance générale identique, progresse dans l'un et l'autre cas en marquant des accentuations inversées : les femmes se reposent moins que les hommes en mai/juin, mais plus en août et septembre, à nouveau moins en octobre, mais plus en novembre/décembre, moins en janvier, mais plus en février. Il nous semble bien en effet - et il faudrait probablement voir là un des effets de la malnutrition ou au moins des régimes alimentaires déséquilibrés de la période de "soudure" - que le paysan wolof s'accomode mieux d'un effort violent marqué de poses plus ou moins longues, que d'un travail moins intense mais plus soutenu. La répartition sexuelle des tâches permet d'aboutir à ce résultat.

Elle n'a en tout état de cause rien d'absolu et n'apparait que comme un aspect du phénomène plus général de la division du travail à l'intérieur des unités de production. Les monographies d'emplois du temps montrent que certains individus sont spécialisés dans des activités intéressant une partie ou la totalité du groupe (1), et il suffit de s'entretenir quelques instants avec les intéressés pour être assuré qu'ils y ont été

---

(1) portage de l'eau, entretien des animaux, exécution de certains services (commissions, rôle de messager) etc...

désignés par le chef de concession moins en considération de leurs goûts personnels qu'en fonction de leur particulière capacité à les assumer. Il n'en reste pas moins que tous les habitants de la concession ne contribuent pas d'égale façon à l'exécution des travaux intéressant l'ensemble de la communauté et interviennent dans des proportions trés différentes dans le flux des échanges de travail interindividuels :

§2. Les contributions individuelles aux travaux intéressant l'ensemble de la communauté.

Il convient de distinguer ici :

- les travaux agricoles que les individus d'un sexe donné réalisent au bénéfice des individus de l'autre sexe sans que le donneur et le reçeveur soient nommément repérables. C'est le cas des opérations de débroussage pour les hommes, de la préparation des semences et du pilage du mil pour les femmes.

- les travaux non agricoles qu'un individu effectue au bénéfice du groupe dans son entier : ainsi les travaux ménagers pour les femmes, le portage de l'eau, l'entretien des animaux, certains services et certains travaux artisanaux pour les hommes.

A - contributions différentielles à l'intérieur du groupe des femmes :

Les jeunes filles apportent une contribution inférieure à celles des épouses, plus agées qu'elles, pour l'éxécution des travaux agricoles (préparation des semences et surtout pilage), mais sensiblement plus forte aux travaux ménagers. Il semble bien, ainsi, que ces différences soient un effet de la division du travail et non des divergences de statut.

B - contributions différentielles à l'intérieur du groupe des hommes.

TABLEAU 12. Contributions différentielles des hommes aux travaux intéressant l'ensemble du groupe (concession 1).

En heure de travail.

TRAVAUX \ TRAVAILLEURS	Chef de concession	Premier surga	Deuxième surga	Navétane
Travaux agricoles (débroussage)	154	149	175	48
Travaux non agricoles portage de l'eau	29	287	40	3
entretien des animaux		32	21	4
constructions (cases, greniers)	34	8	10	6
répartitions de l'équipement		9	0	0
services d'intérêt commun		32	52	0
autres		14	0	0
TOTAL (Tx non agricoles)		382	123	21

La participation du chef de concession est totalement facultatives, les pressions du groupe n'intervenant en aucune façon à ce niveau.

C'est lui-même, par contre, qui fixe la contribution des Surga, et la différence de traitement auquel chacun de ceux-ci est soumis nous permet immédiatement de comprendre le sens de la relation entre statut social et statut économique à l'intérieur du groupe des travailleurs dépendants : chacun d'eux contribue également aux travaux agricoles, mais leur contribution aux opérations débordant le cadre strict des moyens par lesquels la communauté assure sa subsistance varie en fonction du caractère plus ou moins personnel de leur relation avec leur diatigi : le premier surga, qui est le propre fils du chef de concession, est presque intégralement responsable des corvées d'eau. Il n'y est que partiellement relayé par le deuxième surga , neveu maternel du chef de concession, mais réçemment installé dans la concession. Par contre, le navétane, installé pour la seule saison

agricole est presque totalement déchargé de tous travaux non agricoles d'intérêt collectif.

§3. Les prestations de travail entre membres d'une même concession.

L'observation des flux de travail agricole interindividuels nous permet d'aller un peu plus avant dans l'examen des solidarités internes et des rapports d'autorité à l'intérieur de la concession (cf Graphique 8, et Tableau annexe)

a - le chef de carré et ses épouses, d'une part, les jeunes gens et leurs mères, d'autre part, se donnent entre eux peu de travail mais en quantités à peu prés équivalentes. Ces échanges de travail sont significatifs de la position des épouses dans la famille que Jean COPANS qualifie trés justement " d'indépendance dans la dépendance " - et de la "solidarité de case " qui manifeste le lien affectif extrémement puissant entre parents en ligne utérine.

b - le chef de carré reçoit de trés importantes prestations des surgas, dont il peut exiger, nous l'avons vu, cinq matinées de travail de travail par semaine : le deuxième surga cependant donne plus de travail au chef de carré que le premier surga , mais il travaille proportionnellement moins pour lui-même que ce dernier. Il en va de même pour le navétane (1).

Peut-être est-on admis à y voir le caractère plus souple des relations entre le fils aîné et son père, par rapport à celles des surgas envers leur diatigi. Il est cependant probablement plus important de relever que tous les transferts de travail de caractère quasi unilatéral, non seulement ceux déjà décrits, mais également les prestations des surgas au bénéfice des épouses et de la jeune fille au profit de ces derniers, sont l'expression, non de hiérarchies complexes, mais de la seule relation de dépendance à l'égard du chef de concession:dans presque tous les cas, ces prestations sont effectuées sur l'ordre de celui-ci.

---

(1). On constate qu'il travaille moins que les deux surgas, mais ceci s'explique simplement par un temps de présence au village moins long.

PRESTATIONS DE TRAVAIL
A L'INTÉRIEUR DE LA CONCESSION

I Concession avec ménage polygame et travailleurs dépendants (Surga, navétane)

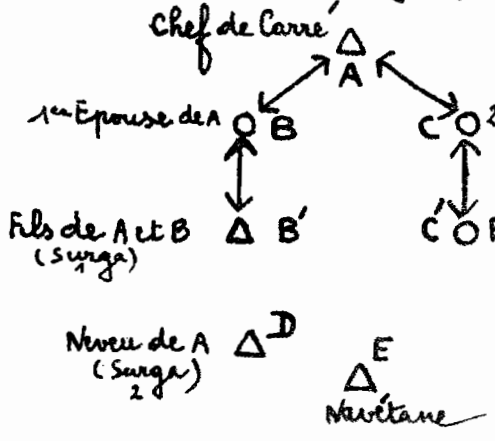

ÉCHANGES DE TRAVAIL

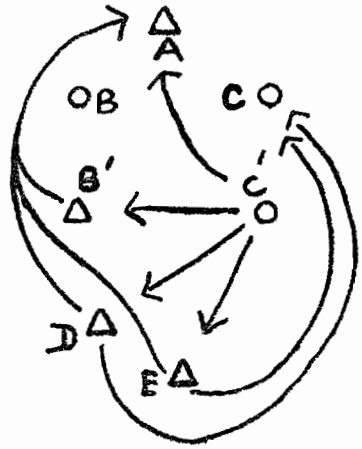

TRANSFERTS DE TRAVAIL
QUASI UNILATÉRAUX

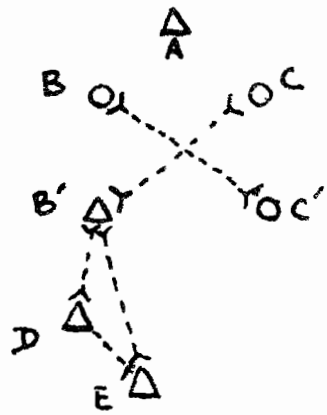

AUCUN TRANSFERT

II Concession constituée d'un ménage monogame

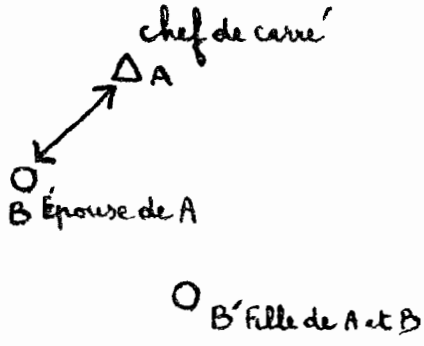

ÉCHANGES DE TRAVAIL

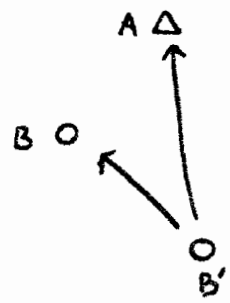

TRANSFERTS DE TRAVAIL
QUASI UNILATÉRAUX

GRAPHIQUES.

c - Lorsque la "solidarité de case" n'entre pas en ligne de compte ou lorsque l'intervention du chef de concession ne se produit pas (probablement parce qu'elle pourrait être à l'origine de tensions entre individus ou entre groupes concurrents), aucun transfert n'est plus enregistré : ainsi entre épouses, entre demi-frères agnatiques et entre travailleurs dépendants.

Sous-section 2 : L'exploitation comme unité de consommation : la subsistance du groupe et la satisfaction des besoins individuels.

A l'intérieur de la concession familiale, les chefs de foyer sont les seuls responsables de la subsistance du groupe.

Les épouses et les travailleurs dépendants disposent librement de leurs revenus personnels et ne sont en aucune façon tenu de les aider. La solidarité familiale se manifeste cependant en "période de soudure" lorsque le chef de foyer se trouve dans l'impossibilité matérielle d'assumer pleinement ses responsabilités.

§1. L'individualisme budgétaire à l'intérieur de l'exploitation familiale.

Il est trés aisé, en cours d'enquête, de personnaliser les opérations d'entrées et sorties monétaires et les transferts en nature à l'intérieur de la concession ou entre chacun de ses membres et l'extérieur. Il est ainsi possible d'établir des comptes parfaitement individualisés :

TABLEAU 13. Entrées et sorties monétaires (Concession 1) (Darou Kharim)

En francs CFA

	En caisse au 15.1. 69	ENTREES					SORTIES						
		Ventes	Autres recettes (1)	Cadeaux reçus	Emprunt monétaire	TOTAL	Achats	Autres dépenses (1)	Dons offert	Prêts monétaires	TOTAL	Solde au 31.1.70	Dettes au 31.1.70
CC	300	6.070	-	100	1.000	7.170	6.695	125	50	-	6.870	+ 300	3.600
1S	115	2.135	150	-	-	2.285	1.890	200	-	-	2.090	+ 195	-
2S	100	3.075	1.325	10	-	4.410	3.975	-	50	-	4.025	+ 385	-
N	0	1.000	-	-	-	1.000	1.000	-	-	-	1.000	0	-
1F	25	6.275	25	-	-	6.300	1.365	128	25	-	1.518	+ 4782	3.600
2F	200	1.550	-	100	-	1.650	1.810	-	30	-	1.840	- 190	1.075
3F	0	650	-	100	-	750	265	300	-	-	565	+ 185	1.300
TOTAL	1.590	20.755	1.500	310	-	23.565	17.000	753	155	-	17.968	+ 5657	9.575

(1) Rémunération d'un travail (2)

Le tableau 13 présente un bilan comptable des entrées et sorties monétaires d'une concession pour la période allant du 15 mai 1969 soit au tout début de la campagne agricole, au 31 Janvier de l'année suivante, soit à la veille de l'ouverture de la traite des arachides dans la région.

On observe :

I - que les encaisses au départ étaient à peu prés nulles pour tous les membres de la concession, la totalité des maigres revenus de l'année passée ayant été dépensés pendant les quatre premiers mois de l'année.

II - que le solde des opérations est lui-même à peu prés nul pour chaque individu, sauf dans le cas d'une des épouses du chef de concession qui a su se constituer un petit pécule par des ventes en cours de saison et dont elle n'a en aucune façon fait bénéficier l'ensemble du groupe.

III - que l'essentiel des reçettes est représenté par les petites ventes de produits agricoles prélevés par chaque individu sur sa production personnelle :

Tableau 14. Vente de produits agricoles (concession I)

En francs CFA.

PRODUITS	Arachide	Huile d'arachide	Tourteau d'arachide	Mil	Volailles
Valeur	10.110	4.605	600	3.490	1950

Il convient en outre de noter que les opérations de vente et achats se produisent parfois entre membres d'une même concession: ainsi les épouses ont-elles vendu à leur propre mari quelques Kgs de semences d'arachides aux prix pratiqués sur le marché local; ainsi le deuxième surga a-t-il fait payer au tarif normal les travaux de confection que lui ont commandé le chef de concession, son fils et une de ses épouses.

IV - que les dons en argent ou les transferts en nature entre individus d'une même concession sont extrémement rares.

§3 les contributions individuelles à la subsistance du groupe.

Les individus disposent librement de leurs revenus personnels, mais certains d'entre eux choisissent d'en consacrer une partie à des achats de nourriture pour l'ensemble du foyer (1) :

Tableau 15. Dépenses de nourriture et satisfaction des besoins individuels en période de pénurie (concession 1)

Dépenses (1)	Dépenses de nourriture	Dépenses personnelles
Chef de concession	8.080	1.340
1er surga	190	1.900
2ème surga	150	3.825
Navétane	0	1.000
1er épouse	3.815	378
2ème épouse	2.885	0
Jeune fille	75	190
T O T A L		

(1) en francs CFA.

On voit très clairement qu'en période de pénurie, les épouses du chef de foyer apportent une contribution importante à la subsistance du carré.

Les travailleurs dépendants et les propres enfants du chef de foyer utilisent par contre l'intégralité de leurs revenus à la satisfaction de leurs besoins personnels (biens d'équipement, et surtout tissus, habits, objets de toilette.)

La solidarité familiale cesse totalement de se manifester lorsque les revenus des récoltes d'arachide ont été perçus :

(1) Nous n'avons observé aucun transfert en nature de produits vivriers (Mil, Sorgho) entre membres d'une même concession.

Tableau 16. Dépenses de nourriture et satisfaction des besoins individuels en période d'abondance (concession I).
(du 31.1.1970 au 15.3.1970).

	dépenses de nourriture	dépenses personnelles
Chef de concession	5.075	7.650
1er surga	100	2.100
2ème surga	0	9.645
Navétane	0	0
1er épouse	0	3.150
2ème épouse	0	3.300
Jeune fille	0	2.263

En période d'abondance, le chef de concession pourvoit seul aux besoins de subsistance du foyer.

X X

X

Il parait opportun, en conclusion, de mettre l'accent sur le point suivant : le rapport de production qui caractèrise la relation du navétane à son diatigi, même dans les concessions à base de travail familial, se rapproche de trés prés d'un contrat de louage de service : la contribution du navétane ne va guère au-delà de la fourniture d'un certain nombre d'heures de travail sur les champs du chef de foyer, et il est évident que personne n'attend de lui qu'il se solidarise avec de dernier en période de pénurie.

Nous avons cependant été amenés à constater que la relation navétane/diatigi conservait dans la généralité des cas un caractère personnel : le navétane est assez souvent un proche parent du chef de foyer et il appartient presque toujours à la même ethnie et à la même confrérie religieuse, quel que soit le type d'exploitation concernée.

Tableau 17 Proximité sociale des navétanes et des chefs d'exploitation wolof mourides.

Types d'exploitants	ayant un lien de parenté avec leur diatigi	appartenant à la même ethnie que leur diatigi	appartenant à la même confrérie que leur diatigi
Grands propriétaires (1)	24,1 %	82,7 %	82,7 %
Exploitants ordinaires (2)	12,8 %	94,8 %	97,4 %

(1) Echantillon : 4 exploitants, 29 navétanes (2) Echantillon : 22 exploitants, 39 navétanes.

Nous avons vu qu'il n'existait pas de solution de continuité entre le statut des surga et celui des navétanes; on observe dans le même sens, que la situation de ces derniers est loin d'être uniforme : un certain nombre seulement cultive un champ de mil (28 %) et les quantités qu'ils sèment en arachide vont, dans notre échantillon, de 85 kg à 400 kgs non décortiqués. Enfin, si tous les navétanes utilisent les semoirs et les houes des chefs de concessions quelques uns seulement (18 %) sont autorisés, ou ont la possibilité de se servir d'une souleveuse pour le déterrage des arachides. A l'intérieur d'une même concession, les situations des individus peuvent elles-mêmes être fort différentes.

On note cependant que leur condition parait être meilleure dans les grandes concessions : plus nombreux sont ceux qui utilisent l'engrais (28 % contre 13 % dans les exploitations ordinaires) et qui cultivent un champ de mil en sus de leur champ d'arachide (48% contre 13%), les quantités moyennes semées par eux en arachide étant par ailleurs à peu prés équivalentes (147kg contre 139 kg) (1). En tout état de cause, le degré de satisfaction des employés y est trés supérieur : 41% des navétanes travaillant dans les grandes propriétés déclarent souhaiter renouveler leur engagement l'année suivante, contre 13% seulement parmi ceux travaillant dans les exploitations ordinaires.

(1) enfin, bien que nous n'ayons pas de données précises sur ce plan il est à peu prés certain que la gestion du matériel et surtout du cheptel de traction est meilleure dans les grandes exploitations : la culture attelée peut y être pratiquée dans de bonnes conditions pendant la totalité de la saison agricole.

Section 3. La différenciation des fonctions de médiation économique.

Ainsi que l'indique J. COPANS (1), le mouridisme, dans ses débuts, a assumé " un certain nombre de fonctions traditionnelles". "L'isolement des premières communautés pionnières mourides (daara ou villages) justifie le caractère prestataire des travaux exécutés pour le marabout". "Il s'agit bien à ce moment d'un paiement de services que celui-ci rend aux taalibe. Cette fonction politique de direction sociale contribue au développement des liens de dépendance". Mais " la rupture de l'isolement, le développement des villages, l'intégration dans un ensemble national font que le marabout n'est plus le seul pôle possible d'attraction" sociale. En particulier, l'émancipation économique des paysans mourides, libérés de la totale soumission qui caractérise les travailleurs des daara, et qui s'est manifestée, comme nous y avons longuement insisté, par la diminution des prestations aux marabouts a fait que ces derniers n'ont plus été les intermédiaires obligés pour la commercialisation des produits.

C'est au commerçant-traitant que le paysan s'est dés lors trouvé directement confronté. Trés tôt cependant (2) le développement du mouvement coopératif a permis aux cadres maraboutiques, portés par les populations elles-mêmes ou nommés par l'administration aux postes de responsabilités, de reprendre partiellement le contrôle des circuits de distribution.

Les conditions de l'implantation pionnière ne paraissent pas aujourd'hui les plus favorables au renforcement du pouvoir des marabouts dans les coopératives : la diversité du peuplement, tant sur le plan ethnique que sur celui de l'appartenance confrérique, et l'absentéisme des marabouts fondateurs de village, expliquent l'apparition de tensions entre groupes inégalement représentés aux postes de direction, ce qui, par voie de conséquence, a ouvert la voie à la contestation des hommes en place.

---

(1) cf. J. COPANS, mai 1969

(2) Le premier effort coopératif africain, organisé par la puissance publique remonte aux débuts du siécle avec la création des Sociétés indigènes de prévoyance. Créées par decrèt du 29 Juin 1910, qui en prévoit le statut, elles n'ont été appliquées qu'en 1919 au Sénégal.

Ainsi, et bien qu'elle soit encore assez loin d'y être totalement réalisée ,la différenciation des fonctions religieuses, politiques et économiques dans les communautés pionnières apparait plus avancée que dans les anciens villages. Il n'y a là qu'une tendance, dont seules des enquêtes extensives permettraient de vérifier l'ampleur. Les données monographiques dont nous disposons nous donnent cependant la possibilité d'en démontrer la réalité et d'en préciser le contenu. C'est donc à partir de la seule observation du comportement des paysans ordinaires et du déroulement des opérations de leur vie quotidienne que nous tenterons d'analyser ici les fonctions économiques respectives des marabouts et des commerçants mourides.

Sous-section I Les prestations en travail et la circulation des biens dans le cadre des hiérarchies confrériques.

Les prestations en travail et les dons aux Marabouts sont-ils plus importants que dans les anciens villages ? Les Marabouts en redistribuent-ils une partie aux paysans ?

§1 Les prestations en travail au profit du Marabout.

Rien n'indique que les paysans pionniers travaillent plus pour le Marabout que les paysans des vieux villages. C'est au moins ce qui ressort de la comparaison des temps de travaux à Darou Rahmane et Darou Kharim :

Tableau 18. Le travail sur le champ-de-mercredi à Darou Rahmane et à Darou Kharim.

Bénéficiaire / Village		Carré	Santaane	Marabout
nombre d'heures de travail par actif à Darou Rahmane		494	71	46
	%	80,8%	11,6%	7,6%
nombre d'heures de travail par actif à Darou Kharim		967	86	23
	%	89,9%	8,0%	2,1%

De même, la qualité du travail fourni sur le champ-de-mercredi ne parait pas meilleure : comme l'avait observé J. COPANS (1) pour les paysans de Missirah, les cultivateurs de Darou Kharim ne commençnt les opérations culturales sur le champ du marabout que lorsqu'ils les ont terminées ou suffisamment avançées sur leurs propres parcelles :

Tableau 19: Calendrier des opérations culturales sur le champ de mercredi à Darou Kharim.

Opérations	Champs des paysans	Champs-de-mercredi
Semis des arachides	du 3 au 9 Juillet	le 11 Juillet
premier sarclage	à partir du 10 Juil.	à partir du 30 Juil
battage et vannage	en déc. et Janvier	en février.

§2 Les dons aux marabouts

- la dîme coranique (ASSAKA)

La dîme coranique, au sein des communautés pionnières wolofs mourides, ne se présente que trés rarement comme une redevance foncière versée au Serigne ou au borom dekh maître de la terre. Elle revêt le plus fréquemment, en conformité avec les recommandations de l'Islam orthodoxe, le caractère d'une aumône donnée aux nécessiteux : par un détournement de sens, elle peut alors tenir lieu d'une rémunération pour un service (2). Enfin, elle est parfois transmise sous forme d'un don familial.

Elle est traditionnellement prélevée sur les productions vivrières mais parfois également sur celles d'arachide : elle n'est dans ce dernier cas, jamais fixée aux dixième de la récolte (3).

---

(1) cf. J. COPANS, Janvier 1970

(2) Cette orientation, bien qu'elle soit incontestable, est rarement totalement explicite.

(3) La valeur de l'assaka ne dépasse alors à peu prés jamais cinq cent francs.

Les quelques données dont nous disposons suffisent à montrer que l'assaka, dans les nouveaux villages, conserve des caractéristiques identiques à celles observées dans des villages de colonisation plus ancienne.

On constate, tout particulièrement, que le Marabout en est toujours aussi rarement le destinataire.

Tableau 20 : Origine et destination de l'assaka selon l'ancienneté des villages de colonisation.

	Darou N'Diaye (village créé en 1947)	Darou Diop (village créé en 1967
-Nombre d'individus masculins ayant versés l'assaka sur l'arachide	16 (sur24)	14(sur 25)
-Destination :		
aumône :	11	7
don au marabout :	1	3
don familial	4	4
rémunération d'un service(1)	0	0
-Nombre d'individus masculins ayant versés l'assaka sur le mil	18(sur 24)	18(sur 25)
-Destination :		
aumône :	8	13
don au marabout :	3	0
don familial :	7	3
rémunération d'un service(1)	0	2

(1) cas pour lesquels l'idée de rémunération est explicite.

- le don au marabout (Hadya)

Le Hadya est presque toujours personnellement versé par le taalibe à son propre Serigne au cours d'une visite privée (1). Don volontaire, le Hadya est le signe le plus manifeste de la persistance et de la qualité de la soumission librement acceptée du mouride à son cheikh. Or, ici également, le caractère pionnier de l'implantation ne parait nullement influer sur le montant des dons religieux.

Tableau 21 : Montant de l'Hadya versé en une année par les paysans à leur marabout, selon l'ancienneté des villages de colonisation.

Montant / Adultes masculins des villages	pas de Hadya	500 à 999	1.000 à 1.999 Fr	2.000 à 2.999 Fr	3000 et plus	Moyenne des dons
de Darou Diop (village créée en 1967)	3	2	8	5	4	2.100 francs
de Darou N'Diaye (village créé en 1947)	2	1	12	3	6	2.300 francs

Il convient d'insister sur le fait que le Hadya est donné par un taalibe à son propre Marabout, et non, encore que rien ne s'y oppose, au Marabout chef de village ou Maitre de la terre. Il n'a donc pas les caractères d'un tribut politique au niveau de la communauté villageoise.

§3. La redistribution par le Marabout

Les marabouts, au moment de la création d'un nouveau village, apportent une aide non négligeable aux paysans premiers installés dans le but évident de les encourager à persévérer et de susciter de nouvelles demande d'installation. Mais lorsque la communauté est stabilisée, cette assistance qui a dû être jadis beaucoup plus importante, lorsque

(1) Il n'est pas exclu cependant que le Marabout délégue un des ses représentants dans les villages pour perçevoir les dons, surtout s'il s'agit d'une sollicitation exceptionnelle. Cette procédure est de toute façon le mode le plus courant de perception du sas, contribution imposée pour le financement des grands travaux intéressant l'ensemble de la communauté mouride, en particulier les travaux de réfection de la Grande Mosque de Touba.

la colonisation du Terlo Occidental ne bénéficiant pas de l'appui des infrastructures administratives se limite aujourd'hui à quelques prêts en nourriture ou quelques cadeaux aux solliciteurs les plus pressants, qui ne sont pas nécessairement les plus nécessiteux (1).

Bien que l'on sâche finalement trés peu de chose sur la vie des communautés mourides dans le passé, cet état de fait ne nous parait pas de toute façon devoir être interprété comme le résultat d'une évolution correspondant à une baisse de la moralité religieuse et à une transformation de l'assise politique des marabouts. L'assaka n'étant que rarement transmise aux Marabouts (et presque toujours dans ce cas en qualité de redevance foncière) et le don religieux n'ayant pas le caractère d'un tribut politique versé par les habitants d'un village à son chef, on ne voit pas en fonction de quels impératifs sociaux le Marabout en distribuerait les fruits aux villageois. A la vérité, l'assistance occasionnelle des marabouts aux paysans n'a pas le sens d'une redistribution. Elle est bien davantage le prix que ces derniers sont parfois obligés de payer pour se gagner ou conserver l'attachement des taalibe (2).

Sous-section 2 Le rôle des commerçants.

La survie des familles pendant la période de soudure, entre le moment où les greniers à mil sont épuisés jusqu'aux premières récoltes, à la mi-septembre, et la satisfaction des autres besoins essentiels dans la période de pénurie qui précède l'ouverture effective de la traite officielle de l'arachide, dépendent à peu prés complètement des ventes, des emprunts et des achats à crédit réalisés auprés des commerçants et grands propriétaires locaux.

a) la commercialisation des produits sur le marché local.

La quasi totalité des ventes sont opérées auprés des commerçants locaux.

---

(1) Parmi ceux -ci les gens de caste, traditionnellement admis à quémander.
(2) L'observation du caractère limité de l'assitance financière des Marabouts mourides ne doit cependant pas nous conduire à sous-estimer leur rôle "comme cadres, comme animateurs, comme responsables d'une société solidaire" (P. PELISSIER. Communication personnelle).

Tableau 22. Destination des ventes sur le marché local. (Darou Kharim)

Destination	Commerçant	Paysan ordinaire	Membre de la concession	TOTAL
Concession(I)	18.980	1.575	200	20.755
%	91	7	2	100 %
Concession(II)	8.310	1.700	0	10.010
%	83	17	0	100 %

(I) Famille polygame (II) Famille monogame.

Les rentrées d'argent sont immédiatement affectées aux achats de première nécessité. Les opérations de vente et d'achat sont presque toujours simultanées (cf Graphique 9).

A la veille de la saison agricole, le paysan dont l'encaisse de départ est nulle (cf. Graphique 9) se contente de sacrifier ses surplus de semences d'arachide et quelques animaux de basse-cour. Pendant la période des cultures, la vente de l'huile d'arachide par les femmes est, avec l'achat à crédit et l'emprunt sur gage, la seule ressource possible. Immédiatement aprés les récoltes, début octobre pour le mil hâtif, et fin décembre pour le mil tardif, le mil est vendu par petites quantités pour la satisfaction des besoins courants. Mais le phénomène le plus marquant est la vente en fraude de l'arachide, qui représente une perte importante pour le paysan mais qui lui permet de retrouver dés le mois de décembre un niveau de vie à peu prés normal :

Tableau 23 Les ventes de produits agricoles à la soudure et en période de pénurie monétaire (concession 1.4 hommes 3 femmes)(Darou Kharim).

En francs CFA

Produit / Période	arachide	huile d'arachide	tourteaux d'arachide	mil	produits de basse cour	TOTAL
Soudure (1)	1.120	3.480	600	275	1.950	7.425
Pénurie monétaire (2)	8.990	1.125	-	3215	-	13.330

(1) Du début des cultures aux premières ventes de mil (170 jours).

(2) Des premières ventes de mil à la traite officielle de l'arachide (130 jours).

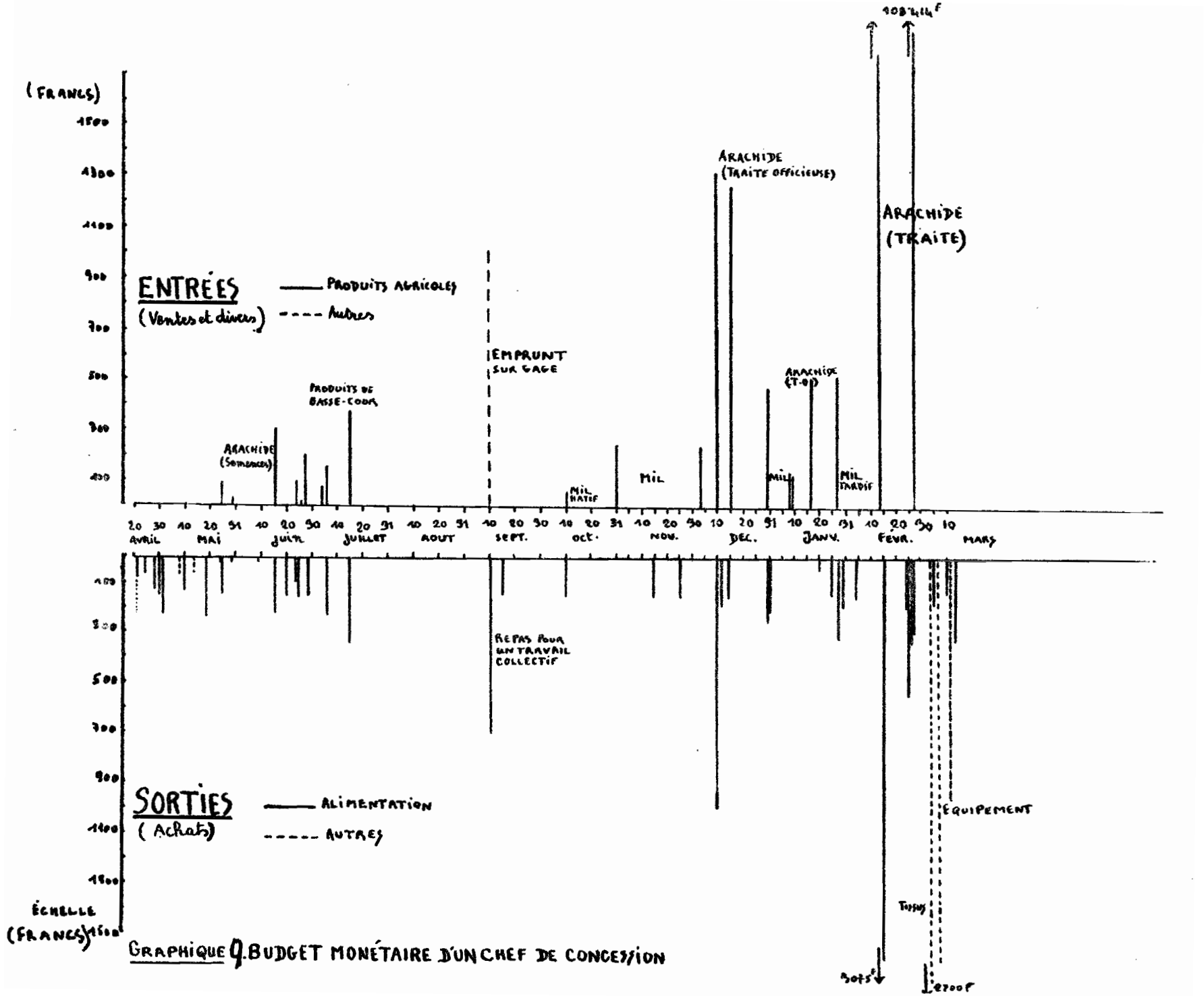

GRAPHIQUE 9. BUDGET MONÉTAIRE D'UN CHEF DE CONCESSION

Les prix de l'arachide en coque et du mil sont les plus élevés au début de la saison agricole, lorsque le paysan ne se dessaisit que difficilement de ses produits. Ils baissent de moitié aprés les premières récoltes et diminuent progressivement à mesure que l'on se rapproche de l'ouverture de la traite : le paysan qui se décide à vendre à un prix inférieur une partie de sa récolte à quelques semaines de la traite ne le fait que poussé par la plus urgente nécessité (1). Le commerçant le sait et en profite pour abaisser les cours. Le caractère encore trés personnalisé de la relation entre paysan et commerçant (II) n'est pas on le voit, exclusif de pratiques commerciales sans concessions.

Tableau 24. Prix de vente de l'arachide en coque et du mil sur le marché local (Darou Kharim)

En francs CFA

Mois / Produit	d'Avril à Septembre	d'Octobre à Décembre	Janvier et Février
Arachide	25	12,5 à 15	10 à 12,5
Mil	25	12,5 à 15	10 à 11

b) l'emprunt sur gage et l'achat à crédit.

Les commerçants de brousse, qui n'ont plus la possibilité, depuis l'octroi du monopole de la commercialisation des arachides aux coopératives, de se garantir sur la future récolte des acheteurs, consentent de plus en plus difficilement du crédit. Les taux d'emprunt, en tout état de cause, sont extrèmement élevés, de l'ordre de 50°/° à 100°/° selon la solvabilité supposée de l'emprunteur et la durée de l'échéance. L'emprunt sur gage-celui-ci à peu prés toujours représenté par du matériel agricole acquis dans les coopératives, lui est souvent substitué.

(1) Elle se manifeste en particulier dans l'exécution des travaux collectifs agricoles (cf. G. ROCHETEAU 1969).

Il parait bien cependant que, dans l'immense majorité des cas, les villageois ne recourrent à l'endettement que dans les limites du strict nécessaire (1). En tout état de cause, il est à peu prés uniquement utilisé à des approvisionnement en vivres, soit pour la consommation familiale soit pour la préparation des repas des travailleurs dans les travaux collectifs agricoles. Dans ce dernier cas, il peut, malgré l'importance des taux d'intérêts, représenter une opération trés rentable pour le paysan (II).

X X

X

Il se dégage de ces quelques développements une conclusion extrèmement nette : en permettant au paysan de survivre en période de soudure ou de pénurie, les commerçants remplissent une fonction dont les Marabouts n'ont jamais été investis. Le mécontentement des paysans soumis à la domination économique du commerçants et aux effets de l'économie de traite n'avait ainsi aucune raison d'altérer la qualité de leurs relations avec les Marabouts. C'est la généralisation du mouvement coopératif, et elle seule, qui parait susceptible de provoquer, sur ce plan, une évolution rapide : les paysans, qui, par ailleurs, ne se plaignent jamais de l'absence de générosité des Marabouts envers les pauvres,qu'elle que soit leur fortune personnelle et l'ostentation de leur comportement, se révèlent par contre aujourd'hui d'une virulence inattendue dans les critiques qu'ils leur portent comme présidents ou secrétaires de coopératives. Tous ont parfaitement compris que la coopérative avait pour finalité de se substituer au commerçant, de rendre les mêmes services dans de meilleures conditions et à moindre coût, et, sur ce plan, l'absence d'un système efficace d'avances sur récolte, les retards dans les payements et les détournements de fonds, dont les cadres dirigeants sont tenus pour responsables, ont été interprétés dans les campagnes comme des échecs décisifs,

---

(I) Dans les deux concessions étudiées, l'endettement était le suivant à la veille de la traite, en Février 1970 :

En francs CFA

Concessions / Endettement	Concession I (famille polygame)	Concession II (famille monogame)
Emprunt monétaire	1.000	0
Achat à crédit	8.575	3.600

(II) Ainsi, le chef de foyer de la Concession I (cf. Graphique 4) a-t-il eu la possibilité, en engageant un semoir, de faire un Santaane de premier sarclage tardif du mil.

renforçant en fait la nécessité du recours au commerçant usurier. En acceptant un rôle sans liaison avec leur qualité de chefs politiques et religieux, les Marabouts ont pris le risque de ne plus être perçus par les masses comme de bons ou de mauvais marabouts, mais comme de simples gestionnaires dont les exactions ne peuvent plus être justifiées par leur fonction sacerdotale. Mais il y a là un problème qui n'est en rien spécifique de la situation des communautés pionnières, où il parait, à l'inverse, comme nous l'avons vu, se poser de façon moins aîgue.

Conclusion

Nous avons ainsi constaté, de façon trés évidente, que l'économie paysanne wolof mouride sur l'actuel front pionnier du Ferlo occidental ne présentait pas, tant sur le plan de l'organisation que sur celui des rapports de production, de différences de nature avec celle du Vieux Bassin Arachidier. Les variations enregistrées concernent l'importance des élèments intervenant dans la définition des situations concrètes, non la structure elle-même. D'une part, en effet, l'examen de la relation entre le niveau de l'équipement des exploitations et les choix concernant l'allocation du temps a montré que les caractéristiques observées en milieu pionnier ne représentaient qu'une accentuation de tendances déjà manifestes à l'intérieur du pays d'ancienne colonisation. D'autre part, l'analyse comparée des rapports de dépendance et des manifestations de la solidarité à l'intérieur des unités de résidence, concession et communauté villageoise, et de l'unité de production, le foyer, ne faisaient apparaître de modifications qu'au niveau de la seule représentation numérique des agents. Le fait marquant est l'accroissement de la catégorie des salariés et des travailleurs saisonniers - et non les rôles économiques dont ils sont investis.

Il devenait d'autant plus important d'insister sur le fait que le changement simplement quantitatif semblait bien réserver des possibilités de passage à un système économique différent, dans sa nature, de l'économie à base de travail familial caractérisant le paysannat wolof traditionnel. On relève pour le présent, la coexistence, sans solution de continuité, de types d'exploitations plaçées sur ce plan à des degrés différents d'évolution, et l'on ne peut que difficilement prévoir dans quel sens se feront les transformations d'ensemble. On observe, d'ores et déjà, un certain nombre de tendances contradictoires : au sein des petites exploitations, la position des fils et neveux tend à être assimilée à celle des travailleurs saisonniers étrangers à la famille: mais, à l'opposé, on assiste, à l'intérieur des trés grandes exploitations, où la main d'oeuvre est initialement presque uniquement constituée de navétanes, à la constitution de foyers autonomes, le grand propriétaire se trouvant assimilé dans ce cas un chef de communauté traditionnelle (borom-dekh).

Dans l'un et l'autre cas, cependant, la perennité du Mouridisme, tant en ce qui concerne son rayonnement religieux que son enracinement économique et social, ne parait pas, pour cette seule raison, devoir être

remis en cause. En réalisant le passage d'une économie fondée sur la recherche de l'optimisation de la journée de travail à une économie établie sur le calcul d'une rente foncière, la transformation du système économique concerne la seule rationalité des comportements de production individuels: or, nous avons vu que ce n'était en aucune façon à ce niveau que se manifestait l'effet du religieux sur la société considérée, et qu'en particulier les changements intervenus dans les terres neuves ne devaient rien à l'idéologie religieuse mais relevaient de contraintes strictement matérielles.

Nous avons confirmé que la valorisation du travail chez les Mourides correspondait moins aujourd'hui, dans la pratique, à une valorisation de l'effort en tant que tel, qu'à une simple exhortation à travailler pour le Marabout, plus précisément à lui offrir des dons qui vaudront en retour sa bénédiction et son intercession pour entrer au Paradis (1)

L'approche monographique et comparative à laquelle nous avons eu recours nous a ainsi permis de démontrer que le religieux ne pouvait être considéré comme une motivation pour la production, mais elle nous a aussi donné à pressentir qu'il pouvait être une valeur justifiant ou orientant l'action économique. La référence à l'idéologie religieuse n'explique pas le dynamisme économique du Mouridisme, qui tient beaucoup plus probablement à la structure de la société qui le supporte et à sa situation dans l'ensemble national, mais il rend compte, partiellement, des voies qu'il emprunte pour se réaliser : de façon particulièrement apparente au niveau des élites, grands propriétaires et Marabouts, "l'investissement pionnier" serait l'un de ces choix. Enfin, utilisée comme justification de l'action, elle nous est également apparue comme un moyen de l'accés au pouvoir économique pour certains individus du groupe. Sur ce plan, l'étude de l'influence des valeurs sur les activités économiques devrait nécessairement s'accompagner de l'analyse des réseaux par lesquels se réalise la réussite économique.

---

(1) Ce n'est pas la valeur spirituelle attribuée au travail dans la doctrine Mouride, explicitement affirmée par ses chefs religieux, qui est ici mise en cause, mais l'ampleur de ses conséquences comme valeur orientant l'action. Il convient d'insister sur le fait que nous ne rendons compte, ce faisant, que des pratiques courantes et non de cas individuels, jugés exceptionnels.

Ouvrages Cités

CANTRELLE (P) Etude démographique dans la région du Sine-Saloum (Sénégal) Travaux et Documents de l'ORSTOM. Paris 1969

CHAYANOV (A) " The theory of Peasant Economy ". American Economic Association Homewood. Illinois 1966 traduit par Ph. COUTY (ORSTOM Dakar 1969)

COPANS (J) " Emploi du Temps et Organisation du travail agricole dans un village wolof Mouride = Missirah " ORSTOM Dakar 1969.

COUTY (Ph) " Travaux collectifs agricoles en milieu wolof mouride" ORSTOM Juin 1968

COUTY (Ph) " Doctrine et pratique du travail chez les Mourides" ORSTOM Dakar Juin 1969

GASTELLU(J.M) " L'Organisation du travail en pays serer" ORSTOM Dakar 1969

GATIN (A) " Bilan de quatre années de vulgarisation de thèmes techniques au Sénégal" SATEC Dakar 1968.

O'BRIEN (D.C) " The Mourids of Amadou BAMBA " 1969 (à paraître)

PELISSIER (P) " Les paysans du Sénégal ". Imprimerie Fabrégue, St-Yrieix (1966)

ROCH (J) " Emploi du Temps et organisation du Travail agricole dans un village wolof Mouride = Kaossara (Baol-Sénégal). ORSTOM Dakar 1969

ROCH (J) Elèments d'analyse du système agricole en milieu wolof mouride = l'exemple de Darou Rahmane II (Baol-Sénégal). Dakar 1968

ROCHETEAU (G) " Système Mouride et rapports sociaux traditionnels" ORSTOM Dakar 1969.

SAMB (A) " Touba et son Magal " Bulletin de l'IFAN. T. XXXI, série B n° 3, 1969

Listes des cartes et graphiques

0	!	DIAGA. Carte
1	!	NON-TRAVAIL - Répartition mensuelle
2	!	La mesure de l'effort
3	!	Emploi du Temps : Travail et Non-Travail
4	!	Comparaison des activités
5	!	Le rapport Mil / Arachide
6	!	Rapport Mil / Arachide selon les superficies cultivées
7	!	Répartition journalière du travail
8	!	Prestations de travail à l'intérieur de la concession
9	!	Budget monétaire d'un chef de concession.

A N N E X E S I

Données Globales

TABLEAU A Indices d'effort annuels

		nombre de jours = X	maximum théorique (X 8) heures	travail agricole (heures)	travail non agricole (heures)	total du travail fourni (heures)	Indice d'effort agricole	Indice d'effort non agricole	Indice d'effort global
Famille polygame	Chef de carré	269	2.152	1.229	239	1.468	0,57	0,11	0,68
	Surga 1	269	2.152	1.240	463	1.703	0,58	0,21	0,79
	Surga 2	269	2.152	1.156	241	1.397	0,54	0,11	0,65
	Navétane	218	1.744	827	22	849	0,47	0,02	0,49
	Première épouse	269	2.152	1.276	706	1.982	0,59	0,33	0,92
	Deuxième épouse	269	2.152	1.252	474	1.726	0,58	0,22	0,80
	Jeune fille	269	2.152	746	637	1.383	0,35	0,29	0,64
Famille monogame	Chef de carré	265	2.120	1.122	289	1.411	0,53	0,14	0,67
	Epouse	265	2.120	1.197	381	1.578	0,56	0,18	0,74
	Jeune fille	265	2.120	763	1.010	1.773	0,36	0,48	0,84

TABLEAU B Variations mensuelles des indices d'effort pour les hommes

Mois	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars
Indice d'effort agricole	32	31	50	90	98	72	20	76	62	25	4	3
Indice d'effort non agricole	27	24	17	07	03	05	06	05	05	19	22	16
Indice d'effort global	59	55	67	97	101	77	26	81	67	44	26	19

Moyenne pour cinq hommes.

TABLEAU C Variations mensuelles des indices d'effort pour les femmes

Mois	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars
Indice d'effort agricole	18	48	82	76	49	49	15	42	49	62	47	05
Indice d'effort non agricole	27	41	29	30	24	30	33	36	24	25	20	23
Indice d'effort global	45	89	111	106	73	79	48	78	73	87	67	28

Moyenne pour cinq femmes.

TABLEAU D Travail et Non-travail des hommes.

En heures

Activité		Mois A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	Total	%
TRAVAIL	Travail agricole	102	334	422	976	1.069	723	220	698	649	242	23	5.458	45
	Travail non agricole	57	250	179	60	34	45	40	43	48	156	123	1.035	9
NON TRAVAIL	Maladie	-	4	-	3	12	7	26	94	22	8	26	202	2
	Activité religieuses	15	69	80	39	36	33	103	77	109	23	30	614	5
	Visites voyages	23	121	-	18	21	284	484	106	196	256	248	1.757	15
	Repos loisirs	163	462	519	144	68	108	367	182	216	555	150	2.934	24
Total "emploi du temps"		360	1.240	1.200	1.240	1.240	1.200	1.240	1.200	1.240	1.240	600	12.000	100

TABLEAU E Travail et Non-travail des femmes

En heures de travail

Occupation / Mois		A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	Total	%
TRAVAIL	Travail agricole	58	524	817	821	530	493	448	445	514	611	226	5.487	46
	Travail non agricole	86	441	295	326	267	296	352	372	333	241	172	3.181	27
NON TRAVAIL	Maladie	-	48	5	8	199	195	216	72	16	-	3	762	6
	Activités religieuses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Visites voyages	-	46	22	-	-	8	111	72	24	96	3	382	3
	Repos loisirs	216	181	61	85	244	208	113	239	353	292	196	2.188	18
Total " emploi du temps "		360	1.240	1.200	1.240	1.240	1.200	1.240	1.200	1.240	1.240	600	12.000	100

TABLEAU F Répartition mensuelle du " chomage déguisé ".

A Femmes EN % du temps total d'activité.

Occupation \ Mois	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F
Maladie	-	4	-	-	16	16	17	6	1	-	-
Voyages, Visites	-	4	2	-	-	-	9	6	2	8	-
Repos, loisirs	20	15	5	7	20	17	9	20	28	24	33

B Hommes En % du temps total d'activité

Occupation \ Mois	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F
Maladies	-	0,5	-	0,5	1	1	2	8	2	1	2
Voyages, Visites	6	10	-	1	2	24	39	9	16	21	41
Repos, Loisirs	45	37	43	12	5	9	30	15	17	45	25

TABLEAU G Le travail non agricole des hommes.

En heures de travail.

Activité \ Mois	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Total	%
Travail Artisanal	11	36	43	10	10	6	8	4	27	39	24	218	21
Portage de l'eau	15	134	124	25	22	36	27	25	18	34	59	519	50
Chasse Cueillette	25	26	-	3	-	-	-	-	-	-	-	54	5
Services	2	50	8	22	2	3	5	-	3	83	40	218	21
Autres	4	4	4	-	-	-	-	14	-	-	-	26	3
Total	57	250	179	60	34	45	40	43	48	156	123	1035	100

TABLEAU H Le travail non agricole des femmes.-

Mois / Activité	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	TOTAL	%
Travail artisanal	11	17	27	2	-	-	12	70	50	25	16	220	6
Portage de l'eau	-	-	-	8	-	2	-	3	-	-	-	13	ε
Services	8	12	12	4	-	6	-	-	-	-	-	42	2
Préparation des repas	46	313	208	243	232	242	273	281	239	196	148	2421	76
Nettoyage	8	37	12	49	22	34	24	3	28	7	18	242	8
Autres	13	62	36	20	13	12	43	15	16	13	-	243	8
Total	86	441	295	326	267	296	352	372	333	241	172	3181	100

TABLEAU I Rapport Travail du Mil / Travail de l'Arachide. Comparaison entre villages.

%

Village / Spéculation	Darou Rahmane	Missirah	Darou Rahmane
Arachide	76 %	67 %	69 %
Mil	24 %	33 %	31 %
	100 %	100 %	100 %

HOMMES

Village / culation	Darou Rahmane	Missirah	Darou Rahmane
achide	72 %	70 %	75
Mil	28 %	30 %	25
	100 %	100 %	100 %

FEMMES

Village / Spéculation	Darou Rahmane	Missirah	Darou Rahmane
Arachide	81	60	75
Mil	19	40	25
	100 %	100 %	100 %

TABLEAU J. Temps consacré aux diverses opérations culturales.(Total familles : 5 hommes,5 femmes)

	Valeurs absolues (heures)				Valeurs relatives %			
	Semis	Sarclage	Récolte	Total	Semis	Sarclage	Récolte	
Arachide	366	2.964	2.628	5.958	6	50	44	100
Mil	334	938	1.153	2.475	13	40	47	100
Total	700	3.952	3.781	8.433	8	47	45	100

DAROU KHARIM

	Débroussage	Semis	Sarclage	Récolte	Total
Valeurs absolues (heures)	646	700	3.952	3.781	9.079
Valeurs relatives	7	8	44	41	100

MISSIRAH

Valeurs relatives	15	11	45	29	100

TABLEAU .K. Répartition des opérations culturales
Comparaison entre villages.

DAROU RAHMANE

HOMMES — En heures

Opération / Spéculation	Semis	Sarclage	Récolte	Total
Arachide	307	1.018	778	2.103
Mil	154	507	149	810
Totaux	461	1.525	927	2.913

FEMMES — En heures

Opération / Spéculation	Semis	Sarclage	Récolte	Total
Arachide	72	671	653	1.396
Mil	47	269	4	320
Totaux	119	940	657	1.716

DAROU KHARIM

HOMMES — En heures

Opération / Spéculation	Semis	Sarclage	Récolte	Total
Arachide	245	1.618	976	2.839
Mil	170	674	679	1.523
Totaux	415	2.292	1.655	4.362

FEMMES — En heures

Opération / Spéculation	Semis	Sarclage	Récolte	Total
Arachide	61	1.176	987	2.224
Mil	152	299	306	757
Totaux	213	1.475	1.293	2.981

TABLEAU .L. Temps de travaux agricoles. Concession de Samba KANE

	Arachide									Mil et Sorgho				
											En heures			
	Préparation du terrain	Préparer semences	Semis	Sarclages	Déterrages	Mise en tas	Battage	Vannage	Glanage	Total	Semis	Sarclages	Récolte	Pilag
Chef de carré	154	23	51	374	139	38	13	-	-	638	56	174	169	5
Epouse	-	294	8	292	-	63	-	296	39	992	16	54	24	124
Epouse	-	300	6	264	-	65	-	328	60	1.023	26	56	18	134
Jeune fille	-	256	47	116	4	58	-	68	53	602	21	109	-	-
" Surga "	149	12	64	416	178	30	43	-	-	743	26	145	116	3
" Surga "	175	10	65	370	196	36	16	-	-	693	42	82	113	4
Navetane	48	-	61	274	126	12	15	-	-	488	6	156	116	-
Total	526	895	302	2.106	643	302	87	692	152	5.179	193	776	556	270

TABLEAU. M. Temps de travaux agricoles. Concession de Thierno KANE

	Arachide										Mil et Sorgho				
	En heures										En heures				
	Débrous-sage	Preparer semences	Semis	Sarcla-ges	Déter-rage	Mise en tas	Batta-ge	Vanna-ge	Glana-ge	Total	Semis	Sarcla-ges	Récol-te	Pilage	
Chef de concession	118	11	47	354	77	16	101	-	-	606	40	132	202	6	
Epouse	2	257	-	291	2	55	-	251	38	894	43	46	16	95	
Jeune fille	-	182	17	213	-	44	-	151	17	624	58	34	3	5	
Total	120	450	64	858	79	115	101	402	55	2.124	141	212	221	106	

TABLEAU. N. La répartition sexuelle du travail agricole.

	Semis	Sarclages	Déterrage	Mise en tas	Battage	Vannage	Glanage	
Hommes	9	57	23	4	6	-	1	100 %
Femmes	3	40	1	10	-	39	7	100 %

Arachide

	Semis	Sarclages	Récolte	Mise en tas	Vannage	
Hommes	10	42	44	3	1	100 %
Femmes	19	34	7	-	40	100 %

Mil

TABLEAU. 0. Quelques taches spécifiquement masculines ou féminines.-

	culture attelée	conduite du cheval	culture des haricots	entretien des chevaux
HOMMES	99,9	23	0	100
FEMMES	0,1	77	100	0
	100	100 %	100 %	100 %

TABLEAU. P. Opération de sarclage : importance relative du travail en culture attelée et du travail à l'Iler (1er sarclage).

Concession 1

champs de	ARACHIDE		MIL	
	% superficies sarclées à la houe attelée	% superficies sarclées à l'Iler	% superficies sarclées à la houe attelée	% superficies sarclées à l'Iler
Chef de carré	75 %	25 %	82 %	18 %
Surga 1	91 %	9 %	95 %	5 %
Surga 2	63 %	37 %	86 %	14 %
Navétane	88 %	11 %	90 %	10 %
Epouse 1	22 %	77 %	25 %	75 %
Epouse 2	17 %	82 %	36 %	63 %
Jeune fille	-	-	-	-

Concession 2

champs de	ARACHIDE		MIL	
	% superficies sarclées à la houe attelée	% superficies sarclées à l'Iler	% superficies sarclées à la houe attelée	% superficies sarclées à l'Iler
Chef de carré	69 %	31 %	85 %	15 %
Epouse	20 %	80 %	-	-
Jeune fille	-	-	-	-

TABLEAU . Q . Echanges de travail à l'intérieur de la concession

Concession 1

en heures de travail

Bénéficiaire / Travailleur		Toute la concession	CC	1F	2F	JF	1S	2S	N
(Chef decarré)	CC	23	1.126	22	12	-	-	-	-
(Epouse 1)	1F	386	62	479	12	-	62	5	3
(Epouse 2)	2F	389	85	-	431	38	-	-	-
(Jeune fille)	JF	256	226	-	69	117	34	18	16
(Surga 1)	1S	12	509	46	9	4	567	-	10
(Surga 2)	2S	10	522	31	24	3	3	476	5
(Navétane)	N	-	399	24	23	-	3	4	332

Concession 2

Bénéficiaire / Travailleur		Toute la concession	CC	F	JF
(Chef de carré)	CC	11	955	64	10
(épouse)	F	316	212	506	2
(fille)	JF	187	228	146	140

TABLEAU . R . Destination du travail (à l'intérieur de la concession)

Concession 1

Destination du travail / Travailleur	Travail pour soi	Travail pour autrui	Travail reçu	Solde des échanges de travail
Chef de carré	1.126	34	1.803	+ 1.769
Epouse 1	479	144	123	- 21
Epouse 2	431	123	149	+ 26
Jeune fille	117	363	41	- 322
Surga 1	567	574	102	- 472
Surga 2	476	588	27	- 561
Navétane	332	453	34	- 419

Concession 2

Destination du travail / Travailleur	Travail pour soi	pour autrui	Travail reçu	Solde des échanges de travail
Chef de carré	955	74	440	+ 366
Epouse	506	214	210	- 4
Jeune fille	140	374	12	+ 362

TABLEAU . S . Bénéficiaires du sarclage à la houe

Concession 1

Opération / Bénéficiaire	Arachide		Mil		TOTAL	%
	Radou	Baihat	Bei Barau	Baihat		
Chef de carré	46	9	228	-	283	59
Surga 1	47	-	32	-	79	16
Surga 2	12	-	11	-	23	5
Navétane	49	-	29	-	78	16
Epouse 1	4	-	3	-	7	2
Epouse 2	4	-	6	-	10	2
Jeune fille	-	-			-	-
T O T A L	162	9	309	-	480	100

Concession 2

Opération / Bénéficiaire	Arachide		Mil		TOTAL	%
	Radou	Baihat	Bei Barau	Baihat		
Chef de carré	21	-	54	13	88	89
Epouse	5	-	5	-	10	11
Jeune fille	-	-			-	-
T O T A L					98	100

A N N E X E S II

Fichiers "Champs "

Ménage Polygame — Champs du chef de carré

Opération / Travailleur		CC	1S	2S	3S	1F	2F	JF	Aide extérieure	Travail Salarié	Total	Travail à l'ha.
Préparation sur le terrain		129	49	48	6	–	–	–	–	–	232	39h/ha
ARACHIDE (Surface : 5,90 ha) Semer	I	–	–	9	–	–	–	–	–	–	9	
	Se	33	25	20	20	–	–	–	–	–	98	22h/ha
	Ch	–	–	–	–	–	–	23	–	–	23	
Radou (1er Sarclage)	I	40	8	22	13	2	–	10	–	–	95	
	Ho	15	15	–	16	–	–	–	–	–	46	27h/ha
	Ch	–	–	–	–	–	–	–	–	–	20	
Bayatte (2e Sarclage)	I	314	118	130	75	–	–	23	–	–	660	
	Ho	–	–	5	–	–	–	–	–	–	5	113h/ha
	Ch	–	5	–	–	–	–	–	–	–	5	
Déterrage	I	129	68	86	58	–	–	–	–	–	361	
	Ho	–	5	5	–	–	–	–	–	–	10	60h/ha
	Ch	–	–	–	–	–	–	4	–	–	4	
Mise en tas		38	3	16	3	29	47	42	–	–	178	30h/ha
Battage										128	128	22h/ha
Vannage												
MIL (surface : 10,30) Semer		56	23	34	6	16	15	21	–	–	171	17h/ha
Bei Barau (2e Sarclage)	I	118	17	17	16	–	–	12	60	–	240	
	Ho	54	50	40	84	–	–	–	–	–	228	55h/ha
	Ch	–	20	–	–	–	5	71	–	–	96	
Bayatte	I	2	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–
Récolte		169	103	90	102	15	18	–	–	–	497	48h/ha

Champs du premier Surga (1S)

		CC	1S	2S	3S	1F	2F	JF	Aide extérieure	Travail Salarié	Total	Travail à l'ha.
Préparation du Terrain		-	77	-	-	-	-	-	-	-	77	32h/ha
ARACHIDE (surface : 1,69 ha) Semer	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Se.	-	20	-	-	-	-	-	-	-	20	12h/ha
	Ch.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Radou	I	-	27	-	-	-	-	-	-	-	27	
	Ho	-	47	-	-	-	-	-	-	-	47	44h/ha
	Ch	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Bayatte	I	-	161	-	-	-	-	-	-	-	161	
	Ho	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	95h/ha
	Ch	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Déterrage	I	-	87	-	-	-	-	-	-	-	87	
	Se	-	4	-	-	-	-	-	-	-	4	54h/ha
	Ch	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mise en tas		-	20	-	-	-	-	-	-	-	20	12h/ha
Battage		-	43	3	3	-	-	-	-	-	49	82h/ha
Vannage		-	-	-	-	56	-	34	-	-	90	

MIL (surface : 0,74 ha) Semer		-	3	-	-							4h/ha
Bei Barau	I	-	9	-	-	-	-	-	-	-	9	
	Ho	-	32	-	-	-	-	-	-	-	32	55h/ha
	Ch	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Bayatte		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Récolte		-	4	-	-	6	-	-	-	-	-	14h/ha

Champs du deuxième Surga (2S)

Opération / Travailleur		CC	1S	2S	3S	1F	2F	JF	Aide ext.	Travail Salarié	Total	Travail à l'ha.
"Préparation du terrain "				99								31h/ha
ARACHIDE: (surface : 1,40 ha)												
Semer	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Se	-	-	19	-	-	-	-	-	-	19	21h/ha
	Ch	-	-	-	-	-	-	11	-	-	11	
Radou	I	-	-	44	-	-	-	-	-	-	44	
	Ho	-	-	12	-	-	-	-	-	-	12	43h/ha
	Ch	-	-	-	-	-	-	4	-	-	4	
Bayatte	I	-	-	131	-	-	-	-	-	-	131	
	Ho	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	94h/ha
	Ch	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Déterrage	I	-	-	91	-	-	-	-	-	-	91	
	Ho	-	-	4	-	-	-	-	-	-	4	68h/ha
	Ch	-	-	-	4	-	-	-	-	-	4	
Mise en tas		-	-	18	-	-	-	3	-	-	21	15h/ha
Battage		-	-	2	-	-	-	-	-	74	81	58h/ha
Vannage		-	-	-	-	5	-	-	-			
MIL (surface : 1,83 ha)												
Semer		-	-	8	-	-	-	-	-	-	8	4h/ha
Bei Barau	I	-	-	11	-	-	-	-	-	-	14	
	Ho	-	-	11	-	-	-	-	-	-	41	12h/ha
	Ch	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Bayatte		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Récolte		-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	2h/ha

Champs de Navétane (3S)

Opération \ Travailleur		CC	1S	2S	3S	1F	2F	JF	Aide ext.	Travail salarié	Total	Travail à l'Ha
Préparation du terrain		-	6	5	38	-	-	-	-	-	49	18h/ha
ARACHIDE (surface 2,07 ha) Semer	I				-						-	
	Se				19						19	9h/ha
	Ch				-						-	
Badou	I				41						41	
	Ho				49						49	43h/ha
	Ch				-						-	
Bayatte	I				62						62	
	Ho				-		£				-	30h/ha
	Ch				-						-	
Déterrage	I				50						50	
	Ho				-						-	28h/ha
	Ch				4						4	
Mise en tas					9	3		3			15	4h/ha
Battage					3					61	61	31h/ha
Vannage												
MIL (surface : 0,58 ha) Semer					5						5	8h/ha
Bei Barau	I				20						20	
	Ho				29						29	106h/ha
	Ch				-			13			13	
Battage	I				4						4	£
Récolte												£

Champs de la première épouse (1F)

Opération \ Travailleur		CC	1S	2S	3S	1F	2F	JF	Aide ext.	Travail salarié	Total	Travail à l'ha
Préparation du terrain		9	14	4	-	-	-	-	-	-	27	18h/ha
ARACHIDE (surface : 0,62) Semer	I	-	-	-	-	8	-	-	-	-	8	
	Se ~~6~~	~~6~~	~~14~~	5	5	-	-	-	-	-	32	65h/ha
	Ch	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Radou	I	3	-	-	-	83	-	-	-	-	86	
	Ho	-	-	-	-	4	-	-	-	-	4	145h/ha
	Ch	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Bayatte	I	-	3	-	-	203	-	-	-	-	206	
	Ho	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	332h/ha
	Ch	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Déterrage	I	5	-	-	-	-	-	-	-	-	5	
	Ho	-	-	5	-	-	-	-	-	-	5	32h/ha
	Ch	-	5	-	5	-	-	-	-	-	10	
Mise en tas		-	-	2	-	31	-	-	-	-	33	53h/ha
Battage		-	-	6	-	-	-	-	-	33	43	53h/ha
Vannage		-	-	-	-	4	-	-	-			
Glanage		-	-	-	-	39	-	-	—	-	-	

MIL (surface : 0,91 ha) Semer		-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	4h/ha
Bei Barau	I	-	4	-	-	53	-	-	-	-	57	
	Ho	-	3	-	-	-	-	-	-	-	3	66h/ha
	Ch	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Bayatte		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Récolte		—	-	9	14	3	-	-	-	-	26	29h/ha

Champs de la Deuxième épouse (2F)

	Opération		CC	1S	2S	3S	1F	2F	JF	Aide ext.	Travail Salarié	Total	Travail à l'ha.
	Préparation du terrain		-	-	6	-	-	-	-	-	-	6	4h/ha
ARACHIDE (surface : 0,74 ha)	Semer	I	-	-	4	-	-	6	-			10	
		Se	5	-	3	-	-	-	-			8	42h/ha
		Ch	-	-	-	-	-	-	13			13	
	Radou	I				-		90	26			116	
		Ho				4		-	-			4	162h/ha
		Ch				-		-	-			-	
	Bayatte	I				4	-	164	-			168	
		Ho				4	-	-	-			4	237h/ha
		Ch				-	-	-	4			4	
	Déterrage	I											
		Ho	5		5	5						15	27h/ha
		Ch		5								5	
	Mise en tas			4	-	-	-	18	10			32	43h/ha
	Battage		2			3						5	55h/ha
	Vannage						12	21	3			36	
	Glanage							22					

MIL (surface : 0,90 ha)	Semer							6					7h/ha
	Bei Barau	I			-	-		51	13			64	
		Ho			3	3						6	78h/ha
		Ch			-	-						-	
	Bayatte	I							-	6			7h/ha
	Récolte				3								44h/ha

Les champs de Jeune Fille

Opération \ Travailleur		CC	1S	2S	3S	1F	2F	JF	Aide ext.	Travail Salarié	Total	Travail à l'ha
Préparation du terrain					3			£				
ARACHIDE (surface : Semer								£				
Radou	I							12				
	Ho											
	Ch											
Bayatte	I						10	17				
Déterrage								£				
Battage								£				
Vannage							28	25				
Glanage								53				

Ménage monogame

Champs du chef de carré (CC)

	Opération \ Travailleur		CC	1F	JF	Aide Extérieur	Travail salarié	Total	Travail à l'ha
Préparation du terrain			100	–	–	–	–	100	
ARACHIDE (surface : 1,63 ha)	Semer	I	–	–	–	–	–	–	
		Se	27	–	–	–	–	27	20h/ha
		Ch	–	–	8	–	–	8	
	Radou	I	19	6	33	–		58	
		Ho	21	–	–	–	–	21	61h/ha
		Ch	–	–	–	20		20	
	Bayatte	I	290	–	–	–	–	290	178h/ha
	Déterrage	I	14	–	–	–	–	14	
		Ho	47	–	–	–	–	47	45h/ha
		Ch	–	–	12	–	–	12	
	Mise en tas		26	27	26	–	–	79	48h/ha
	Battage		72	–	–	–	–	72	44h/ha
	Vannage			116	62	37	–	215	132h/ha
MIL (surface : 0,07 ha)	Semer		40	33	51	–	–	124	25h/ha
	Bei Barau	I	48	5	8	–	–	61	
		Ho	54	–	–	–	–	54	25h/ha
		Ch	–	–	–	–	–	–	
	Bayate	I	2	12	19	–	–	33	
		Ho	13	–	–	–	–	13	3h/ha
		Ch	–	–	–	–	–	–	
	Récolte		182	13				198	39h/ha

x.:- 41/ha, si l'on ajoute le temps de travail de l'épouse sur les emplaçements " personnels " de l'épouse .-

Champs de l'épouse (1F)

Opération \ Travailleur		CC	1F	2F	Aide extérieur	Travail salarié	Total	Travail à l'ha
Préparation du terrain		15	2					
ARACHIDE (surface : 0,91)								
Semer	I	-	-	-	-	-	-	
	Se	9	-	-	-	-	9	20h/ha
	Ch	-	-	9	-	-	9	
Radou	I	-	71	61	-	-	132	
	Ho	5	-	-	-	-	5	150h/ha
	Ch							
Bayatte	I	-	220	-	-	-	220	242h/ha
Déterrage	I	-	2	-	-	-	2	
	Ho	12	-	-	-	-	12	49h/ha
	Ch	-	-	3	-	-	3	
Mise en tas		-	28	15	-	-	43	48h/ha
Battage		18	-	-	-	-	18	20h/ha
Vannage		-	24	26	-	-	50	55h/ha
Glanage		-	38	-	-	-	38	-
MIL (M I L								
Somer			8					
Bei Barau	I	-	41	26	12		79	
	Ho	5	-	-	-		5	
	Ch	-	-	-	8		8	
Bayatte	I						-	
	Ho	-					-	
	Ch	-					-	
Récolte		-	3	-	-	-	3	

* cf. champ du chef de carré.-

Champs de Jeune Fille

Opération \ Travailleur		CC	1F	JF	Aide Extérieur	Travail salarié	Total	Travail à l'ha
Préparation du terrain								
ARACHIDE (surface : 0h32) Semer	I	-	-	2	-	-	2	
	Ho	-	-	-	-	-	-	
	Ch	-	-	-	-	-	-	
Radou	I			26				8h/ha
	Ho			-				
	Ch			-				
Bayatte	I			74				230h/ha
Déterrage	I	-	-	-	-	-	-	
	Ho	4	-	-	-	---	4	13h/ha
	Ch	-	-	-	-	-	-	
Mise en tas		-	3	-	-	-	-	
Battage		6	-	-	-	-	6	
Vannage		-	8	-	-	-	8	
Glanage		-	17	-	-	—	17	